

## CENT QUARANTE-SEPTIÈME JOURNÉE.

Mercredi 5 juin 1946.

### *Audience du matin.*

*(L'accusé Jodl est à la barre des témoins.)*

L'HUISSIER AUDIENCIER. — Plaise au Tribunal. On m'informe que l'accusé Seyss-Inquart n'assistera pas à l'audience ce matin.

PROFESSEUR Dr HERBERT KRAUS (avocat adjoint de l'accusé Schacht). — Monsieur le Président, d'accord avec le Ministère Public, je demande qu'on veuille bien me permettre de produire une lettre de Hitler de 1926, au sujet du Plan de quatre ans. J'ai là une copie qui a été certifiée conforme par un officier britannique, au camp de Dustbin : j'ai donné à ce document le numéro Schacht-48. Au cours des débats du 1<sup>er</sup> mai, à l'audience de l'après-midi, mon ami, le Dr Dix, s'est référé à ce document qui ne pouvait pas être encore inséré dans notre livre de documents. Le Dr Schacht a cité quelques passages de ce memorandum. Le président a déclaré que nous pourrions, par la suite, produire ce document, naturellement avec l'accord du Ministère Public. Or, le Ministère Public est d'accord et je pense que vous me permettrez maintenant de faire état de ce document.

Je transmets, en outre, une série de traductions anglaises ; jusqu'à présent, malheureusement, il ne m'a pas été possible d'obtenir des traductions dans d'autres langues, et je demande l'autorisation de pouvoir produire ultérieurement ces traductions.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Kraus, jusqu'à ce que les autres traductions soient présentées, ces documents ne pourront figurer au procès-verbal.

Dr KRAUS. — Nous avons déjà les traductions anglaises mais les autres ne sont pas terminées, pourrais-je les remettre ultérieurement ?

LE PRÉSIDENT. — Oui, certainement. A ce moment-là, elles feront partie du procès-verbal.

Dr KRAUS. — Oui, comme supplément au livre de documents.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Général, vous nous avez dit hier qu'en votre qualité de chef de l'État-Major d'opérations de la Wehrmacht pendant la guerre, votre travail consistait surtout à préparer des plans d'opérations militaires. C'est exact, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ JODL. — Oui, c'est exact.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Maintenant, qui vous donnait ces plans ? Qui décidait des plans que vous aviez à faire ?

ACCUSÉ JODL. — C'était comme dans tous les états-majors militaires. Le Commandant en chef, dans ce cas, le Führer, demandait la documentation pour étayer une décision à prendre : des cartes, des indications des forces de l'adversaire et les nôtres, des renseignements sur l'ennemi ; ensuite, il prenait ses décisions. Alors venait le travail de mon état-major, c'est-à-dire qu'il fallait en quelque sorte couler la décision à prendre dans le moule militaire nécessaire à tout le mécanisme de la Wehrmacht.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Au cours de ces études et travaux, avez-vous eu à étudier des opérations éventuelles dont les plans n'ont jamais été mis à exécution ?

ACCUSÉ JODL. — J'ai préparé une quantité de plans de cette nature. De toutes les préparations d'opérations faites sur ordre, je n'ai su que dans le cas d'une seule qu'elle aurait sûrement lieu ; il s'agissait de la Yougoslavie. Pour tous les autres plans d'opérations, la décision de les mener à exécution demeurait longtemps sans être prise.

Pour donner un exemple de plans d'opérations qui devaient être étudiés dans tous les détails mais qui n'ont jamais été exécutés, je nommerai l'invasion de l'Angleterre, l'entrée en Espagne, la prise de Gibraltar, la prise de Malte, la prise de la presqu'île des Pêcheurs près de Petsamo, une attaque d'hiver à Kandalakscha sur le chemin de fer de Mourmansk.

PROFESSEUR Dr EXNER. — En somme, vos travaux se référaient à tous les théâtres de la guerre ?

ACCUSÉ JODL. — Au début de la guerre, mon état-major ne s'occupait pas des questions de théâtres d'opérations. Les ordres du Führer étaient transmis aux parties de la Wehrmacht, donc à l'Armée, à la Marine, à l'Aviation. Ce n'est que pendant la campagne de Norvège que, pour la première fois, se développa l'idée de donner à l'État-Major d'opérations la responsabilité d'un théâtre d'opérations. Cette situation se modifia complètement lorsque, au début de l'année 1942, le Führer prit lui-même le commandement de l'Armée de terre. On a déjà interrogé Kesselring là-dessus, mais il n'a pas répondu. Cependant, il est bien logique que le Führer en sa qualité de Chef suprême des Forces armées, ne pouvait pas, avec l'aide de Jodl, se donner des ordres à lui-même en tant que Commandant en chef de l'Armée de terre et ensuite les faire exécuter avec l'aide du général Zeitzler. Par conséquent, il se produisit une séparation. A partir de ce moment-là, lui-même s'occupa de la direction de tout le front de l'Est avec l'État-Major

général de l'Armée de terre et l'État-Major d'opérations devint responsable de tout le travail d'état-major intéressant les autres théâtres d'opérations.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Mais le témoin maréchal Paulus a prétendu ici que l'OKW était responsable de l'ordre de tenir Stalingrad, et effectivement à plusieurs reprises la presse a accusé Keitel et Jodl d'avoir donné cet ordre désastreux. Est-ce exact?

ACCUSÉ JODL. — Non, ce n'est pas exact. Le témoin — qui d'ailleurs me fait grand-pitié et avec lequel j'ai collaboré de la manière la plus cordiale — ne pouvait le savoir. Voici ce qu'il en est réellement: au moment où le danger menaçait, la première décision de tenir Stalingrad fut prise par le Führer au cours d'une conversation en tête-à-tête avec le général Zeitzler et contre l'opinion de celui-ci. C'est Zeitzler lui-même qui me l'a raconté en me rapportant cet entretien. Plus tard, lorsque les tempêtes de neige faisaient rage déjà dans les steppes de la région du Don, on envisagea une fois de plus la possibilité de la défaite de la garnison de Stalingrad. Le Feldmarschall Keitel, le général Zeitzler et moi étions présents.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Exner, je ne vois pas la pertinence de cette question, même si le maréchal Paulus a pu en parler. Il peut avoir parlé du combat de Stalingrad, et l'a fait sans aucun doute. Mais je ne vois pas le rapport avec ce que nous avons à débattre, ni avec les charges contre Jodl.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Monsieur le Président, la question est maintenant réglée. Je voulais simplement relever cette erreur du témoin Paulus, mais l'affaire est maintenant réglée. (*A l'accusé.*) Nous en revenons maintenant au moment où en 1939 vous avez été appelé de Vienne à Berlin. Quelle situation avez-vous alors trouvée à Berlin?

ACCUSÉ JODL. — Je trouvai à Berlin des conditions extrêmement incompréhensibles, du moins pour moi. Personne ne savait ce qui était sérieux ou ce qui était du bluff. Le pacte avec la Russie alimentait toutes nos espérances de maintien de la paix. Cette espérance d'ailleurs ne faisait qu'augmenter et se fortifier, lorsque l'agression déjà prévue pour le 26 août fut décommandée à notre grande surprise. Aucun des militaires à qui j'ai pu parler ne pensait qu'il pourrait se produire une guerre contre les Puissances de l'Ouest. Rien n'était prêt en dehors de l'opération d'agression contre la Pologne. Nous n'avions envisagé qu'une opération défensive sur le mur de l'Ouest. Les forces militaires mises en œuvre sur cette ligne étaient si peu importantes que nous n'aurions même pas pu occuper tous les blockhaus. Tous les efforts tentés pour maintenir la paix dont j'ai entendu parler ici par le Reichsmarschall, le

nom de Dahlerus et toutes ces négociations, me demeurèrent inconnus pour autant que la presse n'en parlait pas. Et je tiens à déclarer pour conclure que lorsque la déclaration de guerre de l'Angleterre et de la France nous parvint, elle fit sur nous, soldats qui avions fait la dernière guerre mondiale, une impression terrible, telle un coup de massue. J'ai, à ce moment-là, appris confidentiellement du général Stapf — aujourd'hui la chose n'est plus confidentielle — que le Reichsmarschall avait été aussi surpris que nous.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Savez-vous à quelle date la Pologne a mobilisé ?

ACCUSÉ JODL. — Je ne puis vous le dire. Je sais seulement qu'au moment où je suis arrivé à Berlin et où j'ai eu communication des toutes premières informations sur la situation générale et sur nos propres forces par le général von Stülpnagel, les Polonais marchaient déjà vers la frontière, comme nous-mêmes d'ailleurs.

PROFESSEUR Dr EXNER. — En somme, vous répondez ainsi au reproche qu'on vous fait d'avoir dressé un plan contre la Pologne. Avez-vous dressé un plan contre la Pologne ?

ACCUSÉ JODL. — Je ne me suis jamais mêlé par le moindre trait de plume aux préparatifs de guerre contre la Pologne.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Ce que je résume ainsi est-il exact : lorsque vous avez quitté Berlin, il n'y avait encore aucun plan d'opérations contre la Pologne ?

ACCUSÉ JODL. — Non.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Et lorsque vous êtes revenu, le plan était terminé ?

ACCUSÉ JODL. — Le plan d'agression était alors complètement terminé.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Avez-vous entendu le discours du Führer du 22 août 1939 qui a été si souvent cité ici ?

ACCUSÉ JODL. — Non, ce jour-là j'étais encore à Vienne.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Quand en avez-vous entendu parler ?

ACCUSÉ JODL. — Ici, pour la première fois, à Nuremberg.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Vous rappelez-vous la rencontre dans le train du Führer, le 9 septembre 1939, dont a parlé ici le général Lahousen ? Vous en souvenez-vous ?

ACCUSÉ JODL. — Oui, je me souviens parfaitement de cette conversation.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Dites-moi : de quoi a-t-on parlé au cours de cet entretien auquel vous avez assisté dans le train du Führer ?

ACCUSÉ JODL. — Je rencontrai le Führer dans la voiture du train, dite wagon de commandement, dans le salon des cartes, où se trouvaient le Feldmarschall Keitel, Canaris et Lahousen. Canaris fit un bref exposé des nouvelles qu'il avait reçues de l'Ouest. Il envisageait la possibilité d'une attaque prochaine de la France dans la région de Sarrebruck. Le Führer l'a contredit et moi également. Il ne fut question de rien d'autre.

PROFESSEUR Dr EXNER. — En somme, la déclaration de Lahousen sur ce point est exacte, quand il dit que vous avez pris part à ces conversations ?

ACCUSÉ JODL. — Je n'ai absolument rien à objecter aux déclarations qu'a faites Lahousen sur ce point ; c'est tout à fait exact.

PROFESSEUR Dr EXNER. — On a beaucoup parlé au cours des débats des bombardements aériens et des tirs d'artillerie sur Varsovie. Avez-vous pris part aux ordres qui ont été donnés à ce sujet ?

ACCUSÉ JODL. — Oui, j'y ai pris part de la façon suivante : lorsque le Commandant en chef de l'Armée de terre demanda au Führer de permettre d'effectuer des tirs d'artillerie dès que la progression de l'artillerie serait terminée, celui-ci refusa. Il dit que ce qui se passait là à cause des Polonais était une folie. Il me donna l'ordre de faire rédiger des tracts, ce que je fis immédiatement, et de les faire jeter sur la ville de Varsovie. Lorsque cet effort s'avéra inutile pour maîtriser la résistance désespérée, le Führer permit le tir d'artillerie et les bombardements aériens sur la forteresse de Varsovie — et j'insiste sur le mot « forteresse ».

PROFESSEUR Dr EXNER. — Au moment où l'on a donné ces ordres, aviez-vous quelque chose à voir avec la coordination des opérations allemande et soviétique ?

ACCUSÉ JODL. — Oui, alors que nous étions à trois jours de marche de la Vistule, je fus informé, à ma plus grande surprise — je crois que ce fut par le représentant du ministère des Affaires étrangères au Quartier Général du Führer — que la Russie soviétique, conformément aux accords, occuperait les territoires polonais qui se trouvaient à l'Est de la ligne de démarcation. En nous approchant de cette ligne de démarcation tracée sur ma carte et qui longeait la frontière de la Prusse Orientale et de la Lituanie — ligne Narew-Vistule-San — je téléphonai aussitôt à Moscou, à notre attaché militaire. Je le mis au courant du fait que, vraisemblablement le lendemain, nous pourrions atteindre cette ligne de démarcation sur certains points. Assez rapidement, je reçus par téléphone la communication que les divisions russes n'étaient pas encore prêtes. Mais, lorsque le surlendemain nous atteignîmes la ligne de démarcation, je reçus encore une fois — la nuit à 2 heures

— la communication qu'à 4 heures du matin, les divisions soviétiques occuperaient l'ensemble du front. C'est ce qui s'est produit très exactement. J'ai donné un ordre pour que nos troupes allemandes, partout où elles auraient pris la liaison avec les divisions russes, se retirent après accord avec celles-ci, derrière la ligne de démarcation.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Quel jour cela s'est-il produit? Le savez-vous?

ACCUSÉ JODL. — Je ne puis pas vous le dire très exactement, ce devait être environ le 14 ou le 15 septembre.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Nous allons maintenant nous occuper de la guerre d'agression contre les pays neutres.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Exner, tout ce que l'accusé vient de nous dire me semble être simplement une perte de temps. Ce n'est d'aucune utilité pour les débats. Je ne comprends pas pourquoi vous le laissez poursuivre de la sorte.

PROFESSEUR Dr EXNER. — On vous reproche d'avoir utilisé votre influence personnelle et vos relations étroites avec le Führer pour obtenir que soit attaquée une série d'États neutres. Dites-nous si c'est exact?

ACCUSÉ JODL. — Non, c'est inexact. Je me souviens, en effet, qu'un témoin a parlé ici de mon influence défavorable ou de ma position défavorable, en tout cas il parlait de quelque chose de défavorable. Mais mon influence sur le Führer n'était malheureusement pas aussi importante qu'elle aurait pu l'être ou peut-être qu'elle aurait dû l'être, étant donné la position que j'occupais. La raison en est qu'il était très difficile d'avoir une influence sur la personnalité puissante de cet être despotique qui supportait fort mal la présence d'un conseiller.

PROFESSEUR Dr EXNER. — A quel moment avez-vous entendu parler pour la première fois d'un plan d'occupation de la Norvège?

ACCUSÉ JODL. — Je pense que c'est vers la mi-novembre 1939 que le Führer me parla de la question pour la première fois, en tout cas, bien longtemps après que le Grand-Amiral Raeder lui en eût parlé. Une première conférence avait eu lieu, je crois, le 10 octobre, mais je n'en avais rien su, le Führer ne m'en avait rien dit; mais au mois de novembre il m'en parla. J'ai été informé des détails par un exposé du chef de la Kriegsmarine, le 12 décembre 1939, au cours d'une conférence à laquelle j'étais présent.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Je vous prie de bien vouloir vous référer au document C-64 (GB-86) à la page 46 du livre de documents. Je n'ai pas l'intention de le lire. Quel était le point de vue du Führer à ce sujet?

**ACCUSÉ JODL.** — Le point de vue général du Führer était alors — et on peut le constater par écrit — : « Je n'ai aucun intérêt à étendre les théâtres d'opérations de guerre, mais s'il existe réellement un danger d'occupation de la Norvège par l'Angleterre, alors la situation est différente ».

**PROFESSEUR Dr EXNER.** — A-t-on donné un ordre quelconque à cette époque ?

**ACCUSÉ JODL.** — A l'époque, il ne donna aucun ordre mais il m'enjoignit de réfléchir à la question d'une manière générale. Les préparatifs ont été entrepris le 27 janvier 1940, comme il est facile de l'établir par des documents.

**PROFESSEUR Dr EXNER.** — C'est le document C-63 (GB-87) qui prouve ces faits. Étiez-vous alors d'avis que l'assurance qu'avait donnée Hitler en septembre et octobre 1939 de respecter la neutralité de la Norvège l'avait été avec l'intention de tromper la Norvège, comme le prétend le Ministère Public ?

**ACCUSÉ JODL.** — Cette idée est absolument fausse. On peut la réfuter au moyen de quelques dates que je vais mentionner. Ces assurances politiques ont été données par le Führer ou par le Gouvernement du Reich, je n'en sais rien, le 2 septembre et le 6 octobre. Le 9 octobre, le Führer a écrit et signé ce mémoire bien connu qui est devenu le document L-52. Je ne sais pas si le Tribunal est suffisamment informé que ce document est un mémoire personnel du Führer.

**PROFESSEUR Dr EXNER.** — Il s'agit donc du document L-52 (USA-540) à la page 48 de mon livre de documents n° 1. Pour qui ce mémoire fut-il préparé ?

**ACCUSÉ JODL.** — Je crois qu'il ressort du document qu'il est adressé seulement aux commandants en chef et au chef de l'OKW. Il a été dicté mot pour mot par le Führer lui-même et rédigé en deux nuits.

**PROFESSEUR Dr EXNER.** — Je lis le deuxième paragraphe qui se trouve à la page 48 :

« Les États nordiques : à moins que des facteurs tout à fait imprévus n'interviennent, leur neutralité future peut être également présumée. La continuation du commerce allemand avec ces pays semble possible pour une guerre de longue durée. »

**ACCUSÉ JODL.** — Il est absolument exclu que le Führer ait pu mettre dans ce mémorandum très secret autre chose que ses véritables intentions. C'est d'autant plus compréhensible qu'un jour plus tard, c'est-à-dire le 10 octobre, pour la première fois, le Grand-Amiral Raeder a fait valoir auprès du Führer les craintes qu'il avait.

**PROFESSEUR Dr EXNER.** — Est-ce qu'il s'agissait dans cette occupation de la Norvège d'une décision de grande importance ?

ACCUSÉ JODL. — C'était une décision considérable. Toute la flotte allemande était mise en jeu. Cela avait pour conséquence que nous avions une côte de plus de 3.000 kilomètres de longueur à défendre. Cela nous prenait à peu près 300.000 hommes qu'il fallait y envoyer. Pour toutes ces raisons, il était bien vrai que la décision ne pouvait être prise qu'à la suite d'informations vraiment sûres qu'il y avait un danger certain qui menaçait la Norvège. C'est pourquoi on n'a fixé aucune date précise pour la mise à exécution de ce plan d'opérations dit « Weserübung ». Et c'est la raison pour laquelle j'ai fait plus tard la proposition suivante: les forces destinées aux opérations de Norvège, le cas échéant, et celles nécessaires pour une attaque à l'Ouest, devaient être nettement séparées les unes des autres.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Quels sont les motifs qui ont entraîné la préparation de l'occupation dans tous ses détails?

ACCUSÉ JODL. — Ils sont très ouvertement et clairement exposés dans la directive du 1<sup>er</sup> mars 1940, qui est le document C-174.

PROFESSEUR Dr EXNER. — GB-89.

ACCUSÉ JODL. — Dans tous les cas, nous devons être prêts.

LE PRÉSIDENT. — Vous parlez du document PS-174?

PROFESSEUR Dr EXNER. — Ce n'est pas indiqué dans mon livre. Le numéro se réfère à un document qui a été présenté par le Ministère Public britannique sous le numéro GB-89.

LE PRÉSIDENT. — Mais 174 doit vouloir dire quelque chose? L'accusé a parlé du document 174.

PROFESSEUR Dr EXNER. — C'est le document C-174.

M. ROBERTS. — C'est le C-174.

LE PRÉSIDENT. — C-174. Bien.

M. ROBERTS. — Il a été déposé par M. Elwyn Jones et se trouve dans le livre de documents n° 3.

LE PRÉSIDENT. — Bien.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Dans votre journal, vous dites que le Führer cherche une raison. On a déjà expliqué ce que cela voulait dire, mais vous l'avez écrit vous-même, vous devez savoir le sens mieux que personne. Que vouliez-vous dire?

ACCUSÉ JODL. — Le Führer disait à cette époque — mais je ne l'ai pas écrit dans mon journal, seulement dans des notes —: « Pour pouvoir exécuter une pareille décision, j'ai besoin d'informations absolument sûres afin de pouvoir me justifier devant le monde et prouver que ces mesures étaient nécessaires ». Je ne peux pas le dire, je l'ai seulement entendu dire par M. Quisling.



C'est pour cela que j'ai prescrit des mesures toutes particulières, surtout à l'Abwehr, afin d'obtenir des informations encore plus exactes que l'Abwehr était chargée de retransmettre au Führer.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Le Grand-Amiral Raeder a expliqué les faits d'où l'on pouvait déduire que l'Angleterre avait des plans. Pouvez-vous nous dire quelque chose à ce sujet, où la question se trouve-t-elle réglée?

ACCUSÉ JODL. — Le Grand-Amiral Raeder dans l'ensemble a transmis les informations en entier. Je me souviens encore d'une chose que j'ai mentionnée dans mon cahier de notes : la presse française à cette époque, tout à fait ouvertement, prétendait que l'Allemagne, de toutes façons, devait être privée des ressources en minerai de Suède. Alors, on posa des mines dans les eaux territoriales norvégiennes. Il y eut l'affaire de l'*Altmark* qui, selon mes études de droit des gens, constituait une violation éclatante de l'accord réglant les droits et les devoirs des pays neutres dans la guerre sous-marine et les articles 1 et 2...

PROFESSEUR Dr EXNER. — Au sujet des questions dont vient de parler le témoin, je vous prie de vous référer au document PS-1809 (GB-88), c'est-à-dire à son journal, à la page 53 du premier livre de documents. Il y est noté pour le 10 mars : « Les nouvelles des négociations entre la Russie et la Finlande sont très réconfortantes au point de vue politique. La presse française tempête puisqu'elle considère comme nécessaire de couper l'Allemagne du minerai de Suède ».

Puis ensuite, la remarque du 25 mars :

« Les Anglais commencent, dans les eaux territoriales danoises et norvégiennes, à inquiéter notre Marine marchande et même à tirer sur elle. »

Dites-nous qui provoqua la décision de l'agression ?

ACCUSÉ JODL. — La décision définitive du Führer fut prise le 2 avril et ceci à la suite de deux informations. La première émanait de la Marine de guerre et concernait des tirs répétés qui avaient été exécutés sur des bateaux de commerce allemands, dans les eaux territoriales norvégiennes et danoises. La deuxième information venait de Canaris : dans la partie nord de la côte ouest de l'Angleterre, des troupes anglaises et des bateaux de transport étaient prêts à un embarquement.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Quelles auraient été les conséquences pour nous d'une attaque par l'Angleterre ?

ACCUSÉ JODL. — Je vous prie de vous reporter à ce qu'a déclaré le Grand-Amiral Raeder ; je puis simplement dire que la Norvège aux mains de l'Angleterre, signifiait que la guerre était à moitié perdue pour nous. Nous étions pris sur le flanc nord au point

de vue stratégique; nous étions incapables de nous servir de la plus petite unité de notre flotte à ce moment-là, et de jamais redresser la situation.

PROFESSEUR Dr EXNER. — A-t-on, plus tard, prouvé sans aucun doute que les plans anglais étaient fondés sur la vérité?

ACCUSÉ JODL. — Nous avons saisi toutes les archives des brigades anglaises qui avaient débarqué à Namsos et ailleurs. A notre grande surprise, parmi les prisonniers anglais, se trouvait le correspondant de guerre Romilly qui attendait tout autre chose à Narvik que des bateaux allemands; sans cela, il aurait pu éviter d'être pris. Quand on lui demanda ce qu'il venait chercher dans le paisible Narvik comme nouvelles de guerre, il ne put rien nous dire. Plus tard seulement, nous avons saisi tous les dossiers de l'État-Major français dont a déjà parlé l'avocat du Grand-Amiral Raeder et qu'il a déposés. Ce qui m'a particulièrement intéressé personnellement et m'a renseigné, c'étaient les journaux et notes que les officiers et sous-officiers anglais faits prisonniers en Norvège portaient sur eux. Ils prouvaient tout au moins quelque chose: toutes ces troupes avaient été embarquées et, au moment où notre flotte prenait la direction de la Norvège, elles avaient déjà mis pied à terre.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Je me réfère ici à deux annotations de votre journal, page 54 de mon premier livre de documents: celles des 24 et 26 avril:

«Le commandant Soltmann rend compte de l'interrogatoire des Anglais et remet d'importants documents supplémentaires entre autres le tableau d'avancement (Rangliste). A midi, les premiers prisonniers sont arrivés à Berlin. Ils sont interrogés à la caserne Alexandre et confirment l'authenticité des ordres. Tous les documents sont remis au ministère des Affaires étrangères.»

Je me réfère, en conclusion, à l'interrogatoire de Soltmann; c'est le document AJ-4 que je dépose, page 173 du deuxième livre de documents. Je n'ai pas besoin de le lire, mais j'attire votre attention sur les réponses de Soltmann aux questions 4 et 5.

Encore une question sur cette affaire de Norvège. Le représentant du Ministère Public britannique a dit qu'elle démontre l'honorabilité des soldats qui ont débarqué en Norvège et qui se sont ensuite servis de mensonges et d'excuses. Que pouvez-vous en dire?

ACCUSÉ JODL. — Le Ministère Public a ici porté une pure question d'opérations sur le terrain de l'honneur militaire ou humain. Jusqu'à présent, ce n'était pas l'usage. Je puis simplement vous dire que je n'ai pas attaqué la Norvège et que je n'ai utilisé ni excuses, ni mensonges. J'ai rassemblé toutes mes forces pour réussir une opération que je considérais comme absolument nécessaire afin de devancer une action similaire de la part des Anglais.

Si l'on brise le sceau des archives, alors on devra admettre l'exactitude de mon point de vue, mais, même si mon point de vue devait être faux, on ne peut rien changer aujourd'hui à l'honnêteté de mon opinion subjective du moment.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Parlons maintenant de la guerre à l'Ouest après la campagne de Pologne, avait-on déjà un plan d'opérations pour attaquer à l'Ouest ?

ACCUSÉ JODL. — Non, tout d'abord il n'y a pas eu de plans pour une agression à l'Ouest. Bien au contraire, il existait un point de vue très répandu dans l'Armée de terre, selon lequel la guerre s'endormirait d'elle-même si nous nous comportions d'une façon calme à l'Ouest. A tel point que le Commandement en chef de l'Armée de terre transforma nos divisions d'infanterie en divisions de forteresse et leur retira tous leurs moyens de déplacement.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Au moment de la campagne de Pologne, étiez-vous déjà au courant des intentions du Führer sur l'Ouest ?

ACCUSÉ JODL. — Pendant la campagne de Pologne, le Führer lui-même avait des doutes. Il ne pouvait pas comprendre pourquoi les Français et les Anglais restaient complètement inactifs et ne faisaient qu'une guerre apparente dans leurs communiqués quotidiens. En réalité, on ne tirait pas un coup de feu au front. Mais, à la fin de septembre, d'après mes souvenirs, le Führer comprit clairement que si l'Angleterre entreprenait une guerre, elle la poursuivrait jusqu'à la fin.

PROFESSEUR Dr EXNER. — En votre qualité d'officier d'état-major, vous pourriez répondre mieux que personne aux questions suivantes. Vous pourriez certainement me dire, au point de vue stratégique, si nous pouvions rester uniquement sur la défensive à l'Ouest ?

ACCUSÉ JODL. — Ce problème n'ayant pas de lien direct avec ce Procès, j'y répondrai très brièvement. Mais je peux vous dire que c'eût été là une faute stratégique très grave car notre supériorité d'alors aurait diminué en proportion du retard que nous aurions mis à l'utiliser ; l'Angleterre ne faisait qu'amener des divisions en France et les Français amenaient des troupes de leur Empire colonial. Je crois que je n'ai pas besoin de vous en dire davantage à ce sujet.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Je vous prie de vous rapporter au document C-62 (GB-106) livre de documents n° I, page 56. C'est un avis concernant la conduite de la guerre qui fait ressortir le point de vue que vous venez de nous exposer.

ACCUSÉ JODL. — Encore quelque chose qui, peut-être, a son importance : le Führer pensait que nous ne devons plus attendre,

il considérait cela comme un danger si sérieux qu'il voulait attaquer au cours de l'hiver, bien que tous les militaires le lui eussent déconseillé.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Je vous prie de vous reporter au premier livre de documents pages 48, 49. Il s'agit d'un mémorandum du Führer sur la conduite de la guerre, L-52 (USA-540), page 49 de mon livre de documents déjà cité par Jodl. Pourquoi la France ne fut-elle pas attaquée sans violer la neutralité de la Hollande, de la Belgique et du Luxembourg?

ACCUSÉ JODL. — Ce n'était pas une vétille pour le Führer que de se créer de nouveaux ennemis, d'une force de 500.000 hommes, que représentaient les forces hollandaises et belges. Cela conduisait à devoir attaquer à l'Ouest avec des forces inférieures, c'est-à-dire avec 110 divisions contre, en gros, 135 divisions ennemies. Aucun chef d'armée ne l'aurait fait sans nécessité.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Alors quels étaient les motifs?

ACCUSÉ JODL. — Nous n'étions pas en mesure d'enfoncer la ligne Maginot en ses points les plus forts, qui seraient alors demeurés en possession de l'ennemi, à savoir la région entre le Rhin et la frontière du Luxembourg, ou le Haut-Rhin où les Vosges représentaient un obstacle de plus pour enfoncer ce mur de l'Ouest. La grosse artillerie manquait pour cela; mais ce n'était pas là une raison morale, plutôt justement une raison amoral. Le grand danger résidait dans le fait que, dans une attaque de longue durée comme celle-là, nous nous exposions à une attaque par derrière des forces mobiles anglaises et françaises traversant la Belgique et la Hollande. Elles étaient stationnées au nord de Lille, je dirais presque les moteurs au ralenti, prêtes à intervenir pour cette mission. Le facteur décisif était encore que, autant le Führer que nous autres soldats, nous avions absolument l'impression, d'après les nombreuses informations que nous recevions, que la neutralité belge et hollandaise n'était plus à la fin qu'une apparence et n'existait pas en réalité.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Comment en êtes-vous arrivé à cette conclusion?

ACCUSÉ JODL. — Les renseignements particuliers ne sont pas intéressants en eux-mêmes, mais toutefois il y avait une quantité considérable d'informations venant de Canaris qui étaient confirmées par des lettres du Duce, de Mussolini. Mais ce qui était absolument certain et que je voyais moi-même tous les jours sur la carte, c'étaient les sorties nocturnes de l'aviation anglaise qui survolait avec insouciance les territoires neutres hollandais et belge. Cela ne faisait que fortifier notre conviction que même si ces deux pays le voulaient, et au début ils l'ont peut-être voulu, ils ne pourraient pas rester neutres.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Quel danger aurait représenté pour nous l'occupation de la Belgique et de la Hollande par les Anglais et les Français ?

ACCUSÉ JODL. — Ces dangers ont été indiqués clairement par le Führer, d'abord dans son mémorandum L-52 qui a déjà été cité, page 48 du livre de documents ; il fait remarquer l'importance considérable de la région de la Ruhr dont on a aujourd'hui suffisamment de preuves entre les mains. Et à nouveau, lors de son discours du 23 novembre 1939 aux chefs de l'Armée, PS-789 (USA-23), page 59 du livre de documents n° I, il parle encore du danger énorme que représenterait pour la Ruhr l'entrée imprévue et par surprise des troupes anglaises et françaises dans cette région. Il fait de ce danger « le talon d'Achille » et c'est très exactement ce que cela représentait pour la conduite allemande de la guerre.

PROFESSEUR Dr EXNER. — A la page 59 de notre livre de documents, nous lisons : « Nous avons un talon d'Achille : la Ruhr. Si l'Angleterre et la France envahissent la Ruhr en passant par la Belgique et la Hollande, nous courrons le plus grand des dangers ».

ACCUSÉ JODL. — Je ne peux pas et je ne pouvais alors prouver l'absolue authenticité des nombreuses informations que Canaris me faisait parvenir, mais ce que nous avons appris par la suite (je parle de la séance du Haut Comité de guerre qui a eu lieu à Londres le 17 novembre 1939) n'a fait que confirmer l'authenticité de l'ensemble des informations qui nous parvenaient.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Vous n'aviez pas, à cette époque, de raison de douter de l'honnêteté de Canaris, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ JODL. — Non, je n'avais pas à ce moment-là le moindre motif d'en douter.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Maintenant, évidemment, il nous est venu des doutes sur son honorabilité. L'attaque allemande était prévue pour novembre 1939. Pourquoi le Führer l'a-t-il reportée ? Et encore reportée ? Je vois qu'il y a dix-sept ordres qui reportent cette attaque.

ACCUSÉ JODL. — Il n'est pas tout à fait exact que le Führer eût donné l'ordre d'attaquer à la mi-novembre. Il ne voulait déclencher cette attaque que quand les météorologistes lui auraient promis un temps clair et froid pendant six ou sept jours. Or, les météorologistes échouèrent. Parfois ils pensaient pouvoir annoncer à l'avance un temps semblable, et l'on faisait tous les préparatifs pour l'attaque. Puis ils annulaient à nouveau les prévisions météorologiques et les préparatifs d'attaque étaient à nouveau arrêtés. C'est ainsi que nous nous sommes préparés si souvent à l'attaque que nous n'exécutions jamais. A l'une de ces occasions, une information reçue de Canaris nous avisa que l'Armée française avait déjà pénétré un peu en territoire belge. Je ne sais pas si c'était exact.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Le Ministère Public vous accuse d'avoir trompé ces pays et ensuite de les savoir attaqués. Voulez-vous vous expliquer là-dessus.

ACCUSÉ JODL. — Ce que j'ai déjà dit s'applique ici également. Je n'étais ni politicien ni Commandant suprême de l'Armée. J'étais sous l'impression, qui a été prouvée, que la neutralité de ces pays n'était pas respectée en réalité. Quant au code d'honneur de mon métier, je n'avais qu'à obéir, c'est le fondement éthique de la profession militaire. Je suis très éloigné de la pensée que je devais obéir comme un esclave et la manière dont j'ai toujours exécuté les ordres ne permet pas de mettre cela en doute. Mais, malgré cela, on en arrive à la conclusion qu'en cette matière des opérations, en particulier, il ne peut y avoir d'autre attitude pour un soldat que l'obéissance. Et si le Ministère Public est en état aujourd'hui de formuler ce reproche contre des officiers allemands, il le doit à ce principe moral de l'obéissance de ses propres soldats.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Nous en arrivons à la question balkanique. Dans votre journal du 19 mars, je lis : « Les Balkans doivent et devront rester calmes ». C'est à la page 61 du premier livre de documents, PS-1809 (GB-88). Il est dit d'abord :

« Le Führer revient de la conférence avec le Duce, radieux et très satisfait. Harmonie complète . . . Les Balkans doivent et devront rester calmes. »

Que signifie cela ?

ACCUSÉ JODL. — Il me faut rectifier, Monsieur le Professeur, car ce n'est pas mon journal.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Oui, il faut ici que je vous pose une question subsidiaire : on parle toujours de votre journal ici, et de vos journaux. Veuillez nous expliquer ce dont il s'agit. L'un est vraiment un journal, au contraire de l'autre ?

ACCUSÉ JODL. — Il n'y a qu'un journal, le document PS-1780 des années 1937 et 1938 ; je l'écrivais chaque soir.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Et ce journal PS-1809 ? Qu'est-ce que c'était ?

ACCUSÉ JODL. — Pendant la guerre, je n'ai pas rédigé de journal, mais, bien entendu, j'ai rempli des douzaines de petits carnets, et quand l'un d'eux était terminé, je soulignais en rouge les points importants où je les marquais en marge. C'est ma secrétaire plus tard qui les a recopiés, car ils pouvaient être importants pour écrire l'histoire de la guerre et pour le journal officiel de l'État-Major d'opérations des Forces armées. C'est, par exemple, le document PS-1809.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Avez-vous contrôlé ce que votre secrétaire avait recopié ?

ACCUSÉ JODL. — Non, je ne l'ai plus vu et n'ai pas pu le contrôler. Ensuite, le texte est tombé entre les mains du Ministère Public.

PROFESSEUR Dr EXNER. — On parle encore d'un troisième document qu'on cite comme étant votre journal; c'est un journal de l'État-Major d'opérations.

LE PRÉSIDENT. — Vous dites qu'il est tombé entre les mains du Ministère Public. Voulez-vous dire par là que ce n'est pas un des documents que vous avez remis au Ministère Public?

ACCUSÉ JODL. — Non. Je ne savais même pas où ces extraits de mes cahiers étaient restés. Je ne sais où le Ministère Public les a trouvés. Tout le reste représente des extraits du journal officiel de l'État-Major d'opérations.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Et qui rédigeait ce journal officiel de l'État-Major d'opérations? Pas vous?

ACCUSÉ JODL. — Non, c'était toujours un spécialiste très hautement qualifié que je désignais moi-même.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Avez-vous contrôlé ce texte-là?

ACCUSÉ JODL. — Non il était, en dernier ressort, contrôlé par un professeur de l'université de Göttingen, le Dr Schramm.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Nous l'entendrons comme témoin. Avez-vous contrôlé ce qu'il y avait dans ce journal officiel ou non?

ACCUSÉ JODL. — La plupart du temps je n'avais pas le temps de le faire. Je le faisais lire par le général Scherff et s'il avait trouvé quelque chose de particulièrement intéressant, il me le faisait remarquer.

PROFESSEUR Dr EXNER. — La question est maintenant éclaircie. Revenons à la question des Balkans. Dans votre journal, il est dit: «Les Balkans doivent et devront rester calmes». Que vouliez-vous dire par là?

ACCUSÉ JODL. — C'était une courte note sur les déclarations du Führer établissant qu'il était parfaitement d'accord avec Mussolini pour que le calme régnât dans les Balkans.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Et n'avons-nous pas tenté de maintenir effectivement les États balkaniques dans le plus grand calme possible?

ACCUSÉ JODL. — On l'a tenté sans arrêt. Notre attitude envers la Yougoslavie était aussi pleine d'égards que s'il s'était agi d'une célèbre chanteuse. Cela alla si loin que lorsque nous avons envisagé la campagne de Grèce, le Führer refusa la proposition du général, directeur de l'intendance, de faire passer des trains plombés d'approvisionnement à travers la Yougoslavie, ce qui, au point de vue du

Droit international, était tout de même possible. Nous avons agi sur la Bulgarie afin qu'elle ne participât pas à la guerre imminente contre la Grèce, surtout pour ne pas alarmer la Turquie. Et même après la guerre italo-grecque, le Führer espérait encore éviter un conflit, une véritable guerre entre l'Allemagne et la Grèce.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Je vous prie de vous reporter à l'instruction n° 18 qui figure page 66 du livre de documents n° I. C'est un extrait du document PS-444 (GB-116) et nous y trouvons, à l'avant-dernier paragraphe, la déclaration suivante :

« Les mesures préparatoires du Grand Quartier Général pour la poursuite de la guerre dans le proche avenir doivent être prises conformément aux directives suivantes... »

Et au dernier paragraphe on lit :

« Il ne sera pas possible de compter sur le chemin de fer qui passe par la Yougoslavie pour transporter ces troupes sur leurs positions. »

Alors, qu'est-ce qui nous a forcés à abandonner ce projet ?

ACCUSÉ JODL. — Ce projet a été abandonné à cause de l'action indépendante de la part de l'Italie dont le Reichsmarschall et le Grand-Amiral ont déjà parlé. Je n'ai qu'une chose à ajouter : comme d'habitude, l'Italie a été battue et elle nous envoya pour nous demander du secours, le chef de l'État-Major d'opérations du Commandement suprême italien. Malgré cette situation pénible, le Führer n'intervint pas dans la guerre contre l'Albanie. Il n'a pas envoyé un seul soldat allemand là-bas, malgré toutes les délibérations à ce sujet. Il a seulement donné l'ordre de préparer pour le printemps suivant une opération à partir de la Bulgarie et dirigée contre la Grèce. Et, à vrai dire, elle ne devait avoir pour but que d'occuper la baie de Salonique et, de cette façon, de dégager directement les Italiens ; cela ne devait avoir lieu que dans le cas qui, sans contredit était à redouter, où, par la folie de l'Italie, des divisions anglaises débarqueraient dans les Balkans. Nous avons prévu pour ce cas de libérer complètement la Grèce car il nous était impossible de tolérer que l'aviation anglaise eût une base à proximité des pétroles roumains. Cette discussion ressort clairement de l'ordre qui a été déposé au Tribunal sous le numéro PS-1541 (GB-117) et qui se trouve pages 63 et 64 du livre de documents. Je voudrais citer deux courts passages de ce document, page 63, chiffre 2, paragraphe 6 : « Opération Marita. Mon intention est donc d'envoyer ces groupes de renforcement directement par la Bulgarie pour occuper la côte nord de la mer Égée et, si c'est nécessaire, pour occuper le territoire grec tout entier ».

Et je cite page 64, le numéro 4, paragraphe a) :

« Le but principal de l'opération est d'occuper la côte de la mer Égée et la baie de Salonique. Il peut être nécessaire de continuer l'attaque par Larissa et l'isthme de Corinthe. »



Ces ordres éventuels montrent clairement que l'occupation de la Grèce était prévue pour le cas où nous serions tenus d'intervenir si des troupes anglaises étaient envoyées dans cette région, ce qui n'était pas encore le cas.

LE PRÉSIDENT. — L'audience est suspendue.

*(L'audience est suspendue.)*

PROFESSEUR Dr EXNER. — Vous avez dit que notre plan était de laisser la Yougoslavie neutre, mais il semble que cette intention ait été modifiée par le putsch Simovitch. Que pensez-vous de cet événement et de la modification de notre politique envers la Yougoslavie?

ACCUSÉ JODL. — Ce putsch, entrepris contre le Gouvernement légal par des officiers qui faisaient de la politique, immédiatement après l'entrée de la Yougoslavie dans le Pacte Tripartite, devait nécessairement avoir une orientation anti-allemande. Or, nous étions à ce moment-là indiscutablement à la veille de notre campagne contre la Grèce, contre toute la Grèce, parce qu'entre temps avait eu lieu un débarquement de troupes britanniques, et cette campagne ne pouvait être menée qu'avec une Yougoslavie sûre et neutre sur nos arrières.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Exner, différents accusés, notamment les accusés Göring et Keitel, ont traité de l'aspect politique de l'entrée de l'Allemagne en Yougoslavie. A moins que ce témoin n'ait quelque chose de nouveau à ajouter, il me semble que tout cela est cumulatif.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Je vous prie donc de nous dire ce que vous pourriez éventuellement ajouter de nouveau, des documents, etc.

ACCUSÉ JODL. — J'ai quelque chose à ajouter qui m'est personnel.

LE PRÉSIDENT. — Nous ne nous entendons pas. La traduction anglaise ne nous parvient pas. Voulez-vous essayer encore? Voulez-vous répéter ce que vous avez dit?

ACCUSÉ JODL. — J'ai quelque chose à ajouter qui m'est personnel à propos du problème yougoslave.

LE PRÉSIDENT. — Non, nous ne nous entendons pas... Continuez maintenant; accusé, je vous ai demandé si vous aviez quelque chose à ajouter.

ACCUSÉ JODL. — J'ai quelque chose de personnel à ajouter.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Eh bien, faites-le.

ACCUSÉ JODL. — Le matin où le Führer a ordonné spontanément la préparation immédiate d'une attaque contre la Yougoslavie, je lui ai proposé, ou tout au moins j'ai fait allusion au fait qu'après avoir massé nos troupes nous devons tout de même essayer d'abord d'éclaircir la situation politique au moyen d'un ultimatum. Il refusa et dit qu'il n'en sortirait absolument rien. Le Feldmarschall Keitel l'a déjà confirmé.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Dites-moi, c'était le 27 mars, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ JODL. — Oui. Puis-je, à ce propos, fournir une autre preuve. Le soir du 27 mars on a publié l'ordre...

LE PRÉSIDENT. — Je ne pense pas que ce soit nécessaire, si l'accusé Keitel l'a dit et si vous le dites vous-même. Il n'y a pas de contre-interrogatoire sur ce point.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Mais il me semble que c'est important.

ACCUSÉ JODL. — On a versé au dossier un document PS-1746 (GB-120), livre de documents page 70.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Page 71 ?

ACCUSÉ JODL. — Oui, le texte se trouve à la page 71, et si le Tribunal veut bien regarder cette phrase à la page 71, alinéa 1, et la comparer avec celle qui se trouve à la page 69 du livre de documents, il verra la différence. A la page 69 figure l'instruction signée par le Führer qui débute par la phrase que je cite :

« Le putsch militaire en Yougoslavie a modifié la situation politique dans les Balkans ; la Yougoslavie, même si elle fait des déclarations de loyauté, doit être considérée comme un ennemi et, de ce fait, doit être écrasée aussi rapidement que possible. »

Comme l'indique la date, cette instruction a été publiée le 27 mars ; cette nuit-là, j'ai travaillé toute la nuit à la Chancellerie du Reich, ce qui prouve aussi la soudaineté de l'événement. Comme il ressort de la page 71, le 28, à 4 heures du matin, j'ai donné au général von Rintelen, notre officier de liaison avec le Quartier Général italien, cet aide-mémoire d'opérations que je vais citer. J'y ai écrit, et je cite :

« Au cas où les développements politiques exigeraient une intervention armée contre la Yougoslavie, l'intention de l'Allemagne est... ».

Je dois ajouter qu'en faisant cela je me suis aventuré plus ou moins dans le domaine de la politique, mais j'ai pensé que si l'Allemagne n'éclaircissait pas la situation politique, c'eût peut-être été l'Italie qui l'eût fait.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Le document suivant montre également la soudaineté de la décision. Ce document se trouve à la page 73 du volume I du livre de documents. C'est une instruction publiée par l'OKH à la suite de ces ordres. C'est une instruction de mise en place pour cette opération. C'est le document R-95 (GB-127), à la page 73 du volume I qui commence par :

« Étant donné la modification de la situation politique etc., on progressera... » et ensuite, dernière phrase :

« Pour camoufler ces projets, l'entreprise sera appelée opération 25. »

Que peut-on en déduire, général ?

ACCUSÉ JODL. — Cet ordre a été le 3 avril...

PROFESSEUR Dr EXNER. — Non, le 30 mars.

ACCUSÉ JODL. — Oui, le 30 mars.

PROFESSEUR Dr EXNER. — L'entreprise a-t-elle porté le nom d'opération 25 ?

ACCUSÉ JODL. — Ce n'est que trois jours après le putsch qu'on a ordonné de donner à cette opération un nom secret, ce qui montre bien que cette action n'avait pas été prévue dès 1937 comme on l'a dit ici.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Maintenant, une dernière question au sujet du problème des Balkans. La neutralité grecque existait-elle encore quand, le 27 mars 1941, nous avons ordonné l'attaque de l'aviation allemande sur le territoire de la Crète ?

Je me réfère à l'ordre qui porte le numéro C-60 (AJ-13) ; c'est un ordre du 24 mars 1941, qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, autorisait les opérations aériennes contre la Crète et aussi contre les navires grecs. Alors, où en était la neutralité de la Grèce, le 24 mars 1941 ?

ACCUSÉ JODL. — A cette époque-là, du point de vue du Droit international, cette neutralité n'existait plus. Les Anglais, entre temps, avaient débarqué tant en Crète qu'au Pirée et nous l'avions appris déjà vers le 5 ou le 6 mars. Par conséquent, cet ordre correspond à tous les principes du Droit international. Mais je me permettrai d'ajouter, à titre de conclusion en ce qui concerne le problème yougoslave, que l'affirmation présentée par le Ministère Public, selon laquelle le plan d'attaque de la Yougoslavie aurait eu son origine dans le bureau de Jodl, n'est prouvée par rien et ne peut être prouvée par rien.

LE PRÉSIDENT. — Quel est ce document du 24 mars 1941 auquel vous vous référez ? Vous avez dit 360. Cela ne nous dit rien.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Il est du 24 mars, c'est le document C-60 (AJ-13).

LE PRÉSIDENT. — Merci. A quelle page se trouve-t-il ?

PROFESSEUR Dr EXNER. — A la page 76 du premier volume. (A l'accusé.) Nous passons maintenant à la question de l'Union Soviétique. Combien de troupes avions-nous à l'Est pendant la campagne de France ?

ACCUSÉ JODL. — D'abord dix divisions, et au cours de la campagne de France on a encore diminué ce nombre jusqu'à cinq ou six divisions.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Qu'est-ce qui nous a incités après la campagne de France à déplacer nos troupes vers l'Est ?

ACCUSÉ JODL. — Le rapport de notre Commandant en chef à l'Est qui nous disait que les faibles forces dont il disposait ne lui permettraient pas de maintenir l'ordre en Pologne ni de garder la ligne de démarcation.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Dans ce que l'on appelle votre journal, qui est le document PS-1809, il y a un passage que je reproduis à la page 83 de mon premier livre de documents où vous écriviez le 24 mai : « La situation à l'Est devient précaire du fait de l'avance russe contre la Bessarabie ».

C'est ce que vous écriviez le 24 mai 1940 dans votre journal. Comment en êtes-vous venu à noter cela ?

ACCUSÉ JODL. — A la suite d'une information de Canaris qui parlait de trente divisions russes massées à proximité de la Bessarabie. Il ne m'est plus possible aujourd'hui de dire si l'inquiétude exprimée dans cette phrase a son origine dans une déclaration de Hitler ou si c'est moi-même qui ai fait cette déclaration.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Le 6 septembre 1940 vous avez signé un ordre aux termes duquel le regroupement des forces armées ne devait pas éveiller l'impression d'une intention d'offensive. Comment faut-il comprendre cela ?

ACCUSÉ JODL. — Cet ordre que j'ai signé a été compris comme le premier camouflage de l'attaque prévue contre la Russie.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Un instant, je vous prie. Je veux simplement donner au Tribunal des indications sur l'ordre en question. Il se trouve à la page 78 du premier volume et il s'agit du numéro PS-1229, document USA-130. C'est un ordre signé de Jodl, adressé au service de contre-espionnage, qui s'exprime ainsi :

« L'effectif des troupes cantonnées dans les territoires de l'Est sera renforcé dans les semaines à venir. Pour la fin d'octobre, on suppose que la situation sera celle exposée sur la carte ci-jointe. »

Et maintenant, Messieurs, à mon grand regret, je me vois obligé d'attirer encore une fois l'attention du Tribunal sur une imperfection dans la traduction anglaise et française. Le paragraphe

suyvant manque et il est très important pour comprendre le document entier. Voici ce qui y est dit :

« Pour le travail de notre service de renseignements aussi bien que pour répondre aux questions posées par le service russe de renseignements... »

LE PRÉSIDENT. — Cela ne me semble pas se trouver dans notre document. Quel paragraphe lisez-vous ?

PROFESSEUR Dr EXNER. — C'est le deuxième alinéa dans mon livre de documents, à la page 78.

LE PRÉSIDENT. — Ce n'est pas traduit.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Oui, c'est justement ce que je viens de dire. C'est précisément l'erreur et c'est pour cela que je le dicte ou que je vais le lire lentement.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous que ce soit traduit ?

PROFESSEUR Dr EXNER. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Le paragraphe 2 n'est pas traduit du tout ; il n'y a rien ici.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Ces trois lignes ne sont pas traduites du tout, mais elles sont très importantes.

LE PRÉSIDENT. — Oui, lisez-les au microphone.

M. ROBERTS. — Monsieur le Président, le document tout entier se trouve dans le livre de documents n° 7, à la page 102.

LE PRÉSIDENT. — Je vous remercie. Continuez.

PROFESSEUR Dr EXNER. — « Pour le travail de notre propre service de renseignements aussi bien que pour répondre aux questions posées par le service de renseignements russe, les directives suivantes s'appliquent... » Et maintenant, je vous prie de continuer vos explications.

ACCUSÉ JODL. — J'ai donné toutes les six semaines des instructions dans le genre de celle-ci au service de Canaris. C'était la base du travail du contre-espionnage, sur lequel je ne m'étendrai pas davantage ici. Dans ce cas, il m'importait que les faibles forces dont nous disposions à cette époque à l'Est fissent l'impression d'être beaucoup plus considérables qu'elles ne l'étaient en réalité. Cela ressort, par exemple, de l'alinéa 3 où il est dit : « Lors d'indications sur l'état de l'armement de nos forces et en particulier en ce qui concerne les divisions blindées, il y a lieu d'exagérer, le cas échéant ».

Dans l'alinéa suivant, j'indique également que la DCA doit être exagérée. Tout cela est arrivé parce que, à cette époque, il existait déjà une certaine inquiétude : on craignait éventuellement une action russe contre la Roumanie. Le but de ces instructions était justement

de faire reculer les Russes devant une telle initiative et ces instructions étaient destinées uniquement au service de renseignements. Si, le 6 septembre, j'avais déjà été informé d'une intention agressive contre la Russie, j'aurais dit exactement le contraire; car, par cet ordre tel que je l'ai donné, je me serais employé dans le sens du groupe de Gisevius et de ses amis, et j'aurais indiqué aux Russes que nous nous préparions à l'attaque.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Quand avez-vous entendu parler pour la première fois des craintes qu'avait Hitler d'une attitude hostile éventuelle de la Russie à notre égard?

ACCUSÉ JODL. — J'en ai entendu parler pour la première fois le 29 juillet 1940 au Berghof, à Berchtesgaden.

PROFESSEUR Dr EXNER. — A quel propos était-ce?

ACCUSÉ JODL. — Le Führer m'a retenu seul après le rapport et il m'a dit à brûle-pourpoint qu'il craignait que la Russie n'entreprît avant l'entrée de l'hiver d'autres occupations en Roumanie et qu'ainsi les régions pétrolifères de Roumanie qui étaient pour nous la condition *sine qua non* de la conduite de la guerre pouvaient nous être enlevées. Il m'a demandé si nous ne devions pas immédiatement masser des troupes pour être prêts dès l'automne à opposer des forces importantes à cette éventualité russe. C'est presque textuellement ce qu'il a dit et toutes autres explications à ce sujet sont fausses.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Vous avez fait allusion à l'inquiétude de Hitler vis-à-vis des terrains pétrolifères en Roumanie. Est-ce que le Führer a ordonné quelque chose en raison de cette appréhension?

ACCUSÉ JODL. — C'est justement à la suite de cette conversation à laquelle je viens de faire allusion, au cours de laquelle je lui avais déclaré qu'il était absolument impossible à ce moment de procéder à cette préparation parce que cela demanderait quatre mois, que le Führer me dit qu'il fallait améliorer les dispositions de marche. C'est alors que deux ordres suivirent immédiatement. L'un date, je crois, du 9 août; il était intitulé «Reconstruction Est» et il contenait l'indication de toutes les mesures nécessaires pour améliorer les possibilités que nous avons de masser nos troupes à l'Est. Le second ordre a été publié le 27 août. Nous ne l'avons pas ici, mais il a été rapporté dans le journal de guerre de l'État-Major naval d'opérations.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Oui, c'est à la page 85 du premier volume de mon livre de documents. Au bas de la page il y a une note du journal de guerre des opérations navales: «Mouvement de dix divisions et de deux divisions blindées. Mouvement vers le Gouvernement Général pour le cas d'une intervention rapide nécessaire

à la protection des terrains pétrolifères de Roumanie». C'est donc un extrait du document C-170 (USA-136).

LE PRÉSIDENT. — Docteur Exner, vous semblez lire page 85, n'est-ce pas ?

PROFESSEUR Dr EXNER. — Oui, c'était à la page 85. Chez moi, c'est à la page 85. Peut-être cela ne correspond-il pas exactement à la page anglaise. Vous l'avez trouvé, n'est-ce pas ? « Mouvement de dix divisions et de deux divisions blindées vers le Gouvernement Général ».

LE PRÉSIDENT. — Oui, je vois.

ACCUSÉ JODL. — Cette note est une preuve de l'intention qu'avait Hitler à l'époque de renforcer les forces à l'Est.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Et quand le Führer a-t-il donné l'ordre de préparer l'attaque ?

ACCUSÉ JODL. — Le premier ordre concernant des mesures se rapportant à une attaque a été donné par écrit par l'État-Major d'opérations de la Wehrmacht, le 12 novembre, et a été présenté au Führer.

PROFESSEUR Dr EXNER. — C'est le document PS-444, à la page 66 du premier volume de mon livre de documents.

ACCUSÉ JODL. — Le Tribunal connaît déjà ce document. Mais cet ordre qui est le premier ordre écrit que je connaisse, doit certainement avoir été précédé par des instructions verbales du Führer adressées au Commandant en chef de l'Armée de terre.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Ceci ressort d'ailleurs du document, car on dit à la page 67 :

« Indépendamment des résultats de ces conversations, on continuera tous les préparatifs qui ont déjà été ordonnés verbalement pour l'Est. »

C'est donc une preuve qu'il y avait déjà eu au préalable des préparatifs et des instructions verbales.

ACCUSÉ JODL. — Mais je ne suis pas en mesure de dire quand ces instructions verbales ont été données à l'Armée de terre.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Est-ce que Hitler, lors de ces préparatifs, vous a jamais parlé d'espace vital, de l'accroissement des sources de notre alimentation comme motifs d'une guerre d'agression ?

ACCUSÉ JODL. — En ma présence, le Führer n'a jamais fait même la moindre allusion à une raison qui fût autre que la raison purement stratégique. Inlassablement, on peut dire que cela a duré pendant des mois, il a déclaré et répété : « Il n'y a plus aucun doute que l'Angleterre met ses espoirs dans un conflit sur le continent

parce que, autrement, elle aurait déjà abandonné la guerre dès Dunkerque. On a certainement déjà conclu des accords sous le manteau. Les préparatifs russes sont indubitables et un jour, soudain, on essaiera de nous faire chanter froidement sur le plan politique ou alors on nous attaquera ».

On pourrait en parler pendant des semaines encore, mais je n'ai pas été informé d'autre chose que ce que je viens de dire, c'est-à-dire que seules des raisons stratégiques m'ont été données.

PROFESSEUR Dr EXNER. — D'après les informations que vous aviez reçues, quel avait été le développement de la situation militaire à l'Est depuis la campagne de Pologne ?

ACCUSÉ JODL. — Lorsque nous sommes entrés en contact pour la première fois avec les Russes pendant la campagne de Pologne, nos rapports ont été plutôt glacials. On évitait soigneusement de nous permettre d'avoir des renseignements sur la composition des troupes et sur l'armement. Il y avait constamment des incidents désagréables sur le San. Les Russes tiraient sur tout le monde ; sur les Polonais qui fuyaient ou sur les soldats allemands. Il y a eu des blessés, des morts, et la ligne de démarcation a été survolée dans de nombreux cas. Les forces particulièrement importantes dont les Russes se sont servis pour occuper les îles de la Baltique, la Pologne et la Bessarabie, nous ont surpris dès l'abord.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Est-ce que les informations que vous receviez faisaient allusion aux renforcements militaires de l'Armée rouge ?

ACCUSÉ JODL. — Par les cartes que nous recevions et également par les informations obtenues par notre système d'écoute, nous avions à peu près l'image suivante : en été 1940, il y avait environ cent divisions russes le long de la frontière. En janvier 1941, il y avait déjà cent cinquante divisions et ces divisions étaient indiquées par des chiffres. C'étaient donc des informations sûres. Pour donner une idée de l'ordre de grandeur, je me permettrai d'ajouter que les forces anglaises, américaines et françaises qui ont opéré en France contre l'Allemagne n'ont jamais, à ma connaissance, atteint ce chiffre de cent divisions.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Hitler a-t-il essayé d'éclaircir la situation sur le plan diplomatique ?

ACCUSÉ JODL. — Oui, il l'a fait au cours de l'entretien célèbre avec Molotov, et je dois dire que j'avais placé de grands espoirs dans cet entretien, car la situation militaire pour nous autres soldats était la suivante : avec une Russie dont la neutralité pouvait nous être assurée et qui, en outre, assurerait encore un certain nombre de fournitures, il était absolument impossible que nous perdions la guerre. Une invasion comme celle du 6 juin 1944 était absolument



exclue si nous avions eu à notre disposition toutes les forces que nous avons usées et perdues dans cette lutte gigantesque en Russie. Qu'un homme d'État qui, en dernière analyse, était également un grand stratège, eût pu laisser échapper sans raison une telle opportunité, je dois dire que jamais je n'avais envisagé une telle possibilité. C'est un fait que, des mois durant, il y a eu en lui une lutte intérieure extrêmement grave sur ce problème; il était certainement influencé par les nombreuses idées contraires que lui présentaient tant le Reichsmarschall que le Commandant en chef des forces navales et aussi le ministre des Affaires étrangères.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Comment vous représentiez-vous l'évolution de la situation militaire des deux partis en vous fondant sur les informations que vous receviez?

ACCUSÉ JODL. — A partir de janvier 1941, on a renforcé le service de renseignements. Les divisions le long de notre frontière et de la frontière roumaine augmentaient rapidement en effectifs. Le 3 février 1941, le chef de l'État-Major général de l'Armée de terre faisait un rapport au Führer sur les opérations qu'il envisageait lui-même d'entreprendre. Il présenta à ce propos une carte sur les préparatifs et les troupes massées par les Russes. A ce moment-là, on avait marqué sur cette carte — et ceci peut être prouvé par les documents — cent divisions d'infanterie, vingt-cinq divisions de cavalerie...

LE PRÉSIDENT. — Docteur Exner, est-ce que nous avons besoin de tous ces détails techniques des plans préparés par l'État-Major général allemand?

PROFESSEUR Dr EXNER. — Il me semble qu'il soit d'une très grande importance de constater quelle était la situation devant laquelle se trouvait l'État-Major général à ce moment-là; si une concentration extrêmement importante des troupes russes n'avait pas...

LE PRÉSIDENT. — Oui, mais ce n'est pas ce dont il parle. Il dit qu'en février 1941, l'OKW, avait des plans qui indiquaient les axes de marche des troupes allemandes...

PROFESSEUR Dr EXNER. — Il s'agit d'un plan qui a été développé par...

LE PRÉSIDENT. — En tout cas, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'entrer dans tous ces détails et de nous dire combien vous aviez de régiments de cavalerie.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Oui, alors dites-nous d'une manière tout à fait générale, comment, sur la base des informations de février 1941, Halder vous a brossé ce tableau général? Un chiffre seulement: quel était le nombre de divisions massées?

ACCUSÉ JODL.— J'ai déjà dit qu'en février on avait massé cent cinquante divisions contre nous.

LE PRÉSIDENT.— Il l'a déjà dit.

PROFESSEUR Dr EXNER.— Et combien y en avait-il de notre côté ?

ACCUSÉ JODL.— Je voudrais dire à ce sujet qu'à ce même moment, nous avons seulement commencé à masser nos troupes comme le rapporte le général Halder. Je voudrais, de plus, attirer l'attention du Tribunal sur le fait que, d'après le document C-39 (USA-138) qui se trouve à la page 92 du premier volume de documents, il ressort (c'est l'horaire pour nos préparatifs) que c'est à partir du 1<sup>er</sup> juin seulement que les véritables formations offensives, c'est-à-dire les quatorze divisions blindées et les douze divisions d'infanterie motorisée avaient été amenées. Comme il ressort d'observations qui se trouvent dans la colonne de droite, ce n'est qu'à partir du 10 juin environ que ces divisions ont été amenées à pied d'œuvre. Je fais allusion à cela pour que l'on ne dise pas que l'intention d'agression des Allemands pouvait être reconnue dès février 1941. Ce n'était pas le cas.

PROFESSEUR Dr EXNER.— Le Ministère Public a insisté particulièrement sur le fait que ce plan avait déjà été conçu bien avant l'attaque elle-même contre l'Union Soviétique. Pouvez-vous dire quelque chose encore à ce sujet ?

ACCUSÉ JODL.— Je voudrais, par une simple phrase, répondre à ce problème. Nous avons, pour masser nos troupes, à faire circuler 10.000 trains, et si nous avons pu faire déplacer cent trains par jour, cela aurait exigé cent jours. Mais nous n'avons jamais atteint ce chiffre. Donc, d'un point de vue purement technique, ces préparatifs ont demandé quatre mois. D'un point de vue purement technique.

PROFESSEUR Dr EXNER.— Les événements yougoslaves ont-ils influé sur les décisions du Führer ?

ACCUSÉ JODL.— Ce sont eux qui lui ont donné le dernier coup parce que jusque là il subsistait toujours des doutes dans son esprit. Le 1<sup>er</sup> avril, mais pas avant, sa décision était prise. Il voulait attaquer, et c'est le 1<sup>er</sup> avril qu'il a ordonné de prévoir cette attaque pour la date du 22 juin environ. Mais l'ordre d'attaque, c'est-à-dire le déclenchement véritable de la campagne, n'a été donné ou ordonné que le 17 juin seulement, ce qui est également prouvé par des documents.

PROFESSEUR Dr EXNER.— A votre avis, le Führer a donc mené une guerre préventive. Est-ce que les constatations que vous avez pu faire plus tard ont justifié cette nécessité sur le plan militaire ?

ACCUSÉ JODL. — C'était indubitablement une guerre préventive. Ce que nous avons constaté ultérieurement encore, nous a donné la certitude de préparatifs russes sur le plan militaire qui étaient absolument gigantesques. Je renonce à donner des détails, mais tout ce que je puis dire c'est que nous avons réussi à opérer une surprise sur le plan tactique et cela au jour fixé; mais nous n'avons pas réussi à opérer une surprise stratégique parce que la Russie était toute prête à se défendre.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Vous pouvez peut-être, à titre d'exemple, indiquer au Tribunal le nombre des aérodromes nouvellement construits qui ont été découverts sur le territoire polonais occupé par la Russie?

ACCUSÉ JODL. — Je me rappelle qu'en Pologne orientale il y avait environ vingt aérodromes et qu'entre temps leur nombre était passé à plus de cent.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Dans ces conditions, quelles auraient été très brièvement les conséquences d'une entreprise russe, si les Russes avaient pris les devants?

ACCUSÉ JODL. — Je ne veux pas entrer maintenant dans le principe des opérations et je dirai simplement que nous n'avions jamais été assez forts pour être en mesure de nous défendre à l'Est. Les événements, depuis l'année 1942, l'ont prouvé. Cela peut sembler grotesque, mais pour occuper simplement ce front de plus de 2.000 kilomètres il fallait au moins 300 divisions et nous ne les avons jamais eues. Si nous avions attendu d'être pris dans une tenaille par l'invasion et l'attaque russe simultanées, nous aurions été certainement perdus. Si donc, sur le plan politique, la prévision était juste, c'est-à-dire si nous étions menacés de cette attaque, sur le plan militaire, la guerre préventive était alors justifiée. On nous a décrit la situation politique de cette façon, à nous soldats, et c'est pourquoi nous avons axé notre travail sur le plan militaire à la lumière de la situation telle qu'on nous l'avait décrite.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Quelques questions au sujet du Japon. Quelle est la signification de l'instruction n° 24 du 5 mars 1941 concernant la coopération avec le Japon? Il en a été déjà question, mais la question n'a pas été traitée très clairement. Cela se trouve à la page 94 du premier volume de documents. C'est le document C-75 (USA-151). Le Grand-Amiral Raeder, dans sa déposition, a déjà parlé de cette instruction. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

ACCUSÉ JODL. — Ce document est très important. Tout d'abord, je dois ici faire un aveu. Jusqu'ici on ne m'a reproché que d'avoir reçu ce document. Mais ce document émane de mes

services. C'est moi qui ai donné l'ordre de le rédiger et c'est à mon état-major qu'on l'a rédigé, dans mes services, et dans la section de la Marine de guerre. Par conséquent, je connais ce document mieux que quiconque. Ce n'est pas un ordre concernant des opérations; c'est une instruction pour guider la conduite des officiers allemands.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Qu'est-ce que cela signifie?

ACCUSÉ JODL. — Tous les officiers allemands qui, pendant leur service ou en dehors de leur service, entraient en rapport avec des officiers japonais, devaient recevoir des instructions précises sur les buts de la politique allemande, qui étaient d'attaquer la Grande-Bretagne, même en Extrême-Orient et d'empêcher ainsi l'Amérique d'entrer en guerre.

PROFESSEUR Dr EXNER. — C'est indiqué au paragraphe 3 a) de cette instruction: «Il faut faire ressortir que le but commun de la guerre consiste à abattre l'Angleterre aussitôt que possible et à maintenir par là les États-Unis en dehors du conflit...»

ACCUSÉ JODL. — Une telle instruction était nécessaire pour que des déclarations inconsidérées d'officiers allemands ne pussent pas permettre à des officiers de l'Armée ou de la Marine japonaise de les utiliser pour leurs propres buts politiques; et c'est la raison pour laquelle le ministère des Affaires étrangères a reçu une copie de cette instruction, ce qui ressort d'ailleurs de la liste de distribution à la page 96. Ce n'eût jamais été le cas s'il s'était agi d'un ordre concernant les opérations, et c'est aussi la raison pour laquelle le Führer n'a pas signé ce document.

PROFESSEUR Dr EXNER. — A la page 96 de ce document, en haut, on indique une fois de plus le but de la conduite de la guerre allemande: «En outre, des attaques contre d'autres bases britanniques, contre des bases américaines seulement quand on ne pourra plus empêcher l'entrée en guerre des États-Unis, sont désirables afin d'ébranler dans ces régions la puissance de l'ennemi.

«Donc, il s'agit d'empêcher les États-Unis d'entrer en guerre et c'est seulement si l'on ne peut pas empêcher les États-Unis d'entrer en guerre qu'il faut les attaquer.»

ACCUSÉ JODL. — J'aimerais ajouter encore que le but de ce document n'était pas d'influencer le Japon. C'eût été une action politique. Ce document devait simplement donner à tous les officiers des instructions sur ce qu'ils devaient déclarer dans un tel cas.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Le Grand-Amiral Raeder nous a déjà dit par quels ordres donnés à la Marine il a essayé d'empêcher les États-Unis d'entrer en guerre. Avez-vous quelque chose à ajouter?

ACCUSÉ JODL. — Je ne traiterai qu'un seul point qui n'a pas été cité par le Grand-Amiral et qui ressort du document C-119 (AJ-37).

PROFESSEUR Dr EXNER. — Il se trouve à la page 98 du premier volume du livre de documents. On peut y lire :

« Règlements spéciaux concernant la conduite à tenir pour l'occupation du Danemark et de la Norvège ».

ACCUSÉ JODL. — Il suffit de lire la dernière phrase.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Voulez-vous la lire, je vous prie ?

ACCUSÉ JODL. — « Les avions américains et les navires de guerre et de commerce battant pavillon des USA sont exclus de l'interdiction de décoller ou de prendre la mer. »

PROFESSEUR Dr EXNER. — C'est la dernière phrase au bas de la page 98. Cet alinéa parle de l'interdiction pour les bâtiments de guerre et de la Marine marchande et pour les avions de quitter leurs bases, exception faite pour les Américains.

ACCUSÉ JODL. — On voit donc que les États-Unis jouissaient ici d'une situation exceptionnelle, et il en a été ainsi pendant longtemps en ce qui concerne toutes les mesures de guerre prises par la Direction des opérations navales.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Est-ce que, avant l'attaque du Japon contre l'Amérique, vous avez eu des rapports de service avec des officiers japonais ?

ACCUSÉ JODL. — Non, pas avant l'attaque.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Certainement pas ?

ACCUSÉ JODL. — Non.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Vous attendiez-vous à l'attaque contre Pearl-Harbour ?

ACCUSÉ JODL. — Cette attaque a été une surprise totale. Ce fut une surprise pour moi, mais à mon avis elle le fut également pour le Führer, car il est venu au milieu de la nuit dans ma salle des cartes pour me transmettre cette nouvelle, ainsi qu'au Feldmarschall Keitel. Il était totalement surpris.

PROFESSEUR Dr EXNER. — J'aimerais encore que vous rectifiiez une interprétation erronée de cette lettre de Falkenstein. Je ne sais si cela a déjà été fait. Cela se trouve à la page 81 du premier volume du livre de documents. C'est le document PS-376 (USA-161). C'est une lettre de Falkenstein qui vous a été adressée, je crois ?

ACCUSÉ JODL. — Non, non.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Non ?

ACCUSÉ JODL. — Cette lettre était adressée au général Waldau de l'État-Major d'opérations de l'Aviation.

PROFESSEUR Dr EXNER. — On peut y lire: « En cas de guerre ultérieure contre les États-Unis, le Führer s'occupe de la question de l'occupation des îles de l'Atlantique ». On peut l'interpréter comme si elle exprimait l'intention d'attaquer les États-Unis. « En cas de guerre ultérieure contre les États-Unis le Führer s'occupe... » Qu'entendez-vous par là? Comment avez-vous compris cela?

ACCUSÉ JODL. — Mais c'est tout à fait évident. A ce moment-là on réfléchissait effectivement à la possibilité d'occuper les îles de l'Atlantique, ce que le Führer avait toujours voulu.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Dans quel but?

ACCUSÉ JODL. — Pour constituer une base de sécurité, des avant-postes en vue d'une intervention de l'Amérique, et nous devons nous occuper de telles questions. Bien que la Marine, l'État-Major d'opérations de l'Armée et le Haut Commandement de l'Armée y fussent opposés, nous devons cependant nous en occuper au moins sur le plan théorique. C'est ce qu'il exprime dans cette lettre adressée au général von Waldau. La même pensée figure dans un autre document qui est plus tard devenu un ordre; c'est le PS-444, dont le texte coïncide avec celui-ci.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Avions-nous un intérêt quelconque à l'extension de la guerre?

ACCUSÉ JODL. — Moi, personnellement, non. Tout ce que je puis dire c'est que l'extension du front du Cap Nord à Tobrouk et de Brest à Rostov-sur-le-Don était plus grande que je ne le désirais.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Avions-nous un intérêt à ce que le Japon entre en guerre contre les États-Unis?

ACCUSÉ JODL. — Non. Nous eussions préféré obtenir un nouvel allié, un allié puissant, sans avoir en même temps un nouvel adversaire puissant.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Est-ce que nous avons contraint l'Italie à faire la guerre?

ACCUSÉ JODL. — Je ne sais pas ce qui est arrivé sur le plan politique, mais lorsque l'Italie, après l'effondrement de la France, a manifesté le désir de participer aussi à cette guerre, nous avons, nous, les militaires de l'OKW, essayé d'empêcher cela; mais nous avons simplement obtenu un retard de quatre à six jours dans cette intervention. Le Führer ne pouvait pas refuser catégoriquement; mais il est indubitable que, pendant toute la durée de la

guerre, l'Italie n'a pas été une aide pour nous, mais une charge. Il est certain que les historiens de l'avenir le confirmeront.

PROFESSEUR Dr EXNER. — En ce qui concerne toutes les accusations se rapportant à des crimes contre la paix, je voudrais me référer encore à des documents qui ont été présentés par Göring, Ribbentrop, Raeder et Dönitz. Je ne sais pas si, selon la procédure des débats, ces références sont absolument nécessaires.

Enfin, une dernière question : le Ministère Public a présenté toute cette série de campagnes comme un plan préconçu, un plan de conquête provoqué et exécuté par vous en tant que conspirateur. Que pensez-vous de cette façon de décrire les choses ?

ACCUSÉ JODL. — Je crois que ce tableau historique complètement déformé a déjà été corrigé dans l'ensemble par les dépositions que j'ai faites. La guerre contre la Pologne a éclaté sans que j'aie participé à sa préparation de quelque manière que ce soit. Cette guerre a dégénéré en guerre mondiale contrairement à tous les espoirs des militaires. Pour cette guerre, il a fallu absolument tout improviser. Il n'y avait rien d'autre que le plan d'agression contre la Pologne. Nous n'avions ni assez d'obus ni assez de munitions. Aucun soldat ne pensait à ce moment-là à la Norvège, à la Belgique, à la Hollande, à la Yougoslavie, à la Grèce, et encore moins à la Russie. Il n'y avait pas d'accord militaire avec l'Italie ou avec le Japon. Je reconnais que les explications données par le chef de l'État-Major américain, le général Marshall, sont absolument exactes dans presque tous leurs points.

PROFESSEUR Dr EXNER. — Monsieur le Président, je n'ai plus de questions à poser.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce qu'il y a des avocats qui veulent poser des questions ?

Dr HANS LATERNSEER (avocat de l'État-Major général et de l'OKW). — Mon général, en votre qualité de chef de l'État-Major d'opérations de la Wehrmacht vous avez été pendant plusieurs années le premier officier d'État-Major de l'Armée allemande ?

ACCUSÉ JODL. — Oui.

Dr LATERNSEER. — Au cours de votre carrière militaire, vous avez été aussi pendant quelque temps professeur à l'École de Guerre ?

ACCUSÉ JODL. — Non, pas exactement à l'École de Guerre, mais aux cours de l'État-Major général qui ont précédé la création de l'École de Guerre et qui, à cette époque, étaient organisés aux sièges des différentes régions militaires.

Dr LATERNSEER. — Étant donné que tous les hauts chefs militaires sont sortis de l'État-Major général, je vous prie d'indiquer

très brièvement dans quel sens ces officiers ont été instruits à l'École de Guerre. Je vous prie de vous limiter aux points suivants: quelle a été la place occupée dans cet enseignement par l'attaque, la propagande pour les guerres d'agression, l'attitude adoptée sur le droit de la guerre et le Droit international et la politique?

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal estime que cette question n'est en rien pertinente.

Dr LATERNSEER. — Si le Tribunal estime que cette question n'est pas pertinente, je renoncerai alors à sa réponse.

Mon général, vous connaissez le point de vue de l'Accusation selon lequel les chefs militaires auraient formé un groupe dont le but aurait été de déclencher des guerres d'agression et de commettre, au cours de ces guerres, des crimes violant les lois de la guerre et les lois de l'Humanité. Je vous prie de donner votre avis sur ce point et en particulier sur le fait de savoir s'il y a vraiment eu formation d'un groupe comprenant les plus hauts chefs militaires?

ACCUSÉ JODL. — Je n'ai jamais compris ce concept de groupe et ne le comprendrai jamais. C'est tout comme si les passagers d'un paquebot se réunissaient sur un transatlantique et une fois là, étaient contraints de se réunir sous l'autorité du capitaine. Ce prétendu groupe d'officiers de haut rang constituait peut-être une unité absolue au temps de l'Empereur, mais à cette époque-là, ce n'était même pas le cas. Après la révolution nationale-socialiste, ce groupe a été absolument scindé dans tous les domaines de la vie, sur le plan politique, philosophique et idéologique. Le but qui les unissait, c'était le fait qu'ils étaient soldats et qu'ils devaient obéir.

LE PRÉSIDENT. — Nous allons maintenant suspendre l'audience.

*(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)*



### *Audience de l'après-midi.*

Dr LATERNSEK. — Avant l'occupation de la Tchécoslovaquie, le 10 août 1938, a eu lieu une conférence entre Hitler et les chefs militaires à laquelle vous assistiez également. Jusqu'à présent on n'a pas encore parlé ici de cette conversation. Je voudrais vous poser la question suivante: quel était le but de cette conférence?

ACCUSÉ JODL. — Au cours de cette conférence, Hitler parla pendant deux à trois heures de la situation politique et militaire avec les officiers de l'État-Major général et avant tout il parla du problème sudète déclarant qu'il devait à tout prix recevoir une solution. Il décrivit les différentes possibilités, mais avant tout il expliqua clairement ses intentions et aussi sa confiance qu'il arriverait à son but sans que la France et l'Angleterre prennent les armes contre lui.

Dr LATERNSEK. — C'était en somme le contenu de cet entretien?

ACCUSÉ JODL. — Oui, c'est dans les grandes lignes le résumé de cet entretien.

Dr LATERNSEK. — Savez-vous pour quel motif les commandants en chef des trois armes de la Wehrmacht et leurs chefs n'ont pas pris part à cet entretien?

ACCUSÉ JODL. — Je le sais du fait que le premier aide de camp, le commandant Schmundt, m'en avait donné la raison avant l'entretien lui-même. Il m'avait déclaré qu'il était de l'intention du Führer de s'adresser directement aux officiers d'État-Major anciens à un moment où ils étaient soustraits à l'influence de leurs commandants en chef, afin de ne pas les voir enclins, du fait de l'esprit critique des commandants en chef, à hésiter dans l'exécution de ses instructions.

Dr LATERNSEK. — Oui, mais pendant cette conférence des critiques extrêmement importantes ont néanmoins été formulées justement de la part de ces officiers dont vous parlez?

ACCUSÉ JODL. — Je ne veux pas dire que c'était une critique, mais un de ces généraux a cru devoir faire remarquer au Führer que la France et l'Angleterre attaqueraient tout de même s'il entreprenait quoi que ce fût contre la Tchécoslovaquie. C'était le général von Wietersheim.

Dr LATERNSEK. — Est-ce que Hitler a appliqué par la suite ce principe d'écarter les chefs militaires principaux de ce genre de conversations?

ACCUSÉ JODL. — Il a très souvent agi ainsi; je dirais qu'il l'a fait par principe. Par exemple, après notre attaque manquée sur

la tête de pont de Nettuno au sud-ouest de Rome, il a fait venir au Quartier Général des officiers de troupe subalternes depuis les commandants de régiment jusqu'aux chefs de compagnie et les a entendus personnellement pendant des jours entiers hors la présence de leurs supérieurs. Il a fait de même très fréquemment avec des officiers d'aviation sans que le Commandant en chef de la Luftwaffe assistât à l'entretien.

Dr LATERNSEER. — Mon général, vous avez été présent à la plupart des discussions qui ont eu lieu chez Hitler? Est-ce que les commandants en chef qui se trouvaient présents au Grand Quartier Général de Hitler prenaient part eux aussi à ces conversations?

ACCUSÉ JODL. — Lorsque, pendant ces conférences d'orientation, il s'agissait d'événements qui avaient déjà eu lieu, le Führer autorisait volontiers la participation, mais dès qu'on parlait d'une question qui n'était encore qu'à l'état de projet, par exemple l'attaque de 1941 contre la Russie, à ce moment-là un commandant en chef du front de l'Ouest ne pouvait pas prendre part à la conversation et vice versa. Il ne mettait au courant de ses intentions que les officiers qui, au point de vue service, étaient obligés de l'être.

Dr LATERNSEER. — Dans des cas semblables, on ne convoquait à ces conférences que le cercle le plus étroit?

ACCUSÉ JODL. — C'est cela. Conformément aux ordres du Führer, l'aide de camp annonçait qu'un entretien allait avoir lieu qui ne concernait que le cercle le plus étroit et tels et tels officiers.

Dr LATERNSEER. — Avez-vous, lorsqu'on a discuté pendant des conférences de cette nature, entendu faire des propositions, des contre-propositions énergiques de la part des commandants en chef? Par qui et à quelle occasion? Je vous prie de vous limiter aux cas les plus importants.

ACCUSÉ JODL. — Je ne puis vous répondre que très brièvement, sinon il me faudrait parler une heure sur cette question. Je puis dire qu'il n'y a eu aucune conférence au cours de laquelle les vieilles conceptions traditionnelles, si je puis les appeler ainsi, concernant les opérations, n'aient pas amené un conflit avec les conceptions révolutionnaires du Führer. Par conséquent, à part peut-être les opérations individuelles du début de la guerre, je puis affirmer que chaque fois qu'il y avait un rapport fait par un général commandant en chef, il y avait des divergences de vues assez grandes. Je pourrais nommer tous les commandants en chef qui se sont succédé, je n'en connais pas un seul à qui ce ne soit pas arrivé.

Dr LATERNSEER. — Vous connaissiez certainement tous les chefs d'armée?

ACCUSÉ JODL. — Pendant la première partie de la guerre, je connaissais tous les commandants en chef jusqu'aux généraux d'armée inclus. Pendant la deuxième moitié de la guerre, je ne connaissais pas tous les chefs d'armée à l'Est. Ils ne venaient pas pour la plupart de l'État-Major général, c'étaient des officiers du front, de sorte que je ne les connaissais pas tous.

Dr LATERNSEER. — Est-ce qu'il était possible, par exemple, à un commandant d'armée de demander à parler à Hitler directement ?

ACCUSÉ JODL. — Un commandant en chef d'armée ne le pouvait pas ; un chef de groupe d'armées devait d'abord le demander au Commandant en chef suprême de l'Armée de terre, tant qu'il y en eut. Lorsqu'il n'y eut plus de Commandant en chef de l'Armée de terre, les généraux de groupes d'armées s'adressaient à l'aide de camp militaire ou au chef de l'État-Major général de l'Armée de terre, pour demander à pouvoir faire un rapport. Mais ceux dont vous parlez, les commandants d'armée, ne le pouvaient pas.

Dr LATERNSEER. — De sorte que si un chef d'armée avait l'intention de protester contre une mesure quelconque qu'il jugeait peu adéquate, il lui fallait alors s'adresser au Commandant en chef de son groupe d'armées qui se tournait alors vers le Commandant en chef de cette arme de la Wehrmacht, si bien que, pratiquement, c'était le seul moyen de faire parvenir des objections à Hitler d'une manière officielle et normale.

ACCUSÉ JODL. — Oui, c'est absolument exact. Toutes les formations militaires s'en sont tenues à ce vieux principe.

Dr LATERNSEER. — Que savez-vous de la tentative de Hitler dirigée contre les généraux par l'entremise de Himmler ? Quand j'emploie l'expression « généraux », je n'entends par là que ceux qui appartiennent au « groupe ».

ACCUSÉ JODL. — Je crois avoir déjà répondu à une partie de cette question lorsque j'ai déploré que nous ne fussions pas en mesure d'éviter que soient transmises au Führer des informations et des nouvelles émanant de sources peu sûres et précisément dans les milieux de la Police on saisissait continuellement l'occasion, par l'intermédiaire de Himmler, de critiquer l'attitude traditionnelle, ou comme on l'appelait, l'attitude réactionnaire, humanitaire, chevaleresque des hauts chefs militaires, afin que les ordres sévères du Führer en faveur de ce qu'il appelait une action brutale se trouvassent acceptés. C'était une chose courante. On ne s'acharnait pas contre tous les généraux en chef, certes non, mais c'était une tactique pratiquée contre un bon nombre d'entre eux.

Dr LATERNSEER. — Mon général, vous n'avez pas encore répondu à ma question. Je vous ai demandé si vous saviez quelque chose de la tentative de Hitler entreprise par l'entremise de Himmler

et pour des raisons que je vous demande de bien vouloir nous fournir.

ACCUSÉ JODL. — Il résulte de ce que je viens de vous décrire, qu'il y eut une conférence en tête-à-tête entre le Führer et Himmler au cours de laquelle celui-ci porta plainte contre certains généraux en particulier de l'Armée de terre. Nous nous en aperçûmes au fait que le lendemain, le Führer, tout d'un coup, commença, sans que nous sachions pourquoi, à élever des objections contre ces commandants en chef et à les noircir.

Dr LATERNSEER. — Quelles étaient les relations entre l'OKW et l'OKH ?

ACCUSÉ JODL. — Avant la guerre et dans les premiers temps de la guerre, les relations entre l'OKW et l'OKH étaient toujours extrêmement tendues. Le motif en était uniquement une question de politique militaire intérieure parce que, lors de la création de l'OKW, était né un groupe d'état-major qui échappait aux pouvoirs du Commandant en chef de l'Armée de terre et lui donnait même des ordres, puisqu'il était dans une certaine mesure le supérieur de son état-major. Cette constellation nouvelle était naturellement très critiquée et considérée avec beaucoup de méfiance par l'État-Major de l'Armée de terre. J'aimerais encore ajouter que le maréchal Keitel, ainsi que beaucoup d'officiers raisonnables et moi-même, nous sommes parvenus à faire disparaître tout à fait cette tension au cours de la guerre.

Dr LATERNSEER. — Cela suffit, mon général, sur cette question. On reproche aux chefs de l'Armée d'avoir prolongé inutilement la fin d'une guerre qui n'avait plus de but. Que savez-vous, par exemple, des efforts des maréchaux von Rundstedt et Rommel après la réussite de l'invasion ?

ACCUSÉ JODL. — Je me souviens des conversations que j'ai eues avec ces deux Commandants en chef lorsque le Führer et moi nous sommes rendus par avion au Quartier Général au nord de Reims. C'était environ en juillet 1944. Lors de ces conversations, le Feldmarschall von Rundstedt et particulièrement Rommel ont exposé le sérieux de la situation en France, d'une façon qui n'offrait aucun doute. Ils ont fait remarquer la supériorité incontestable de l'aviation anglo-saxonne, qui rendait les opérations sur terre absolument impuissantes. Je me souviens parfaitement de ce que le Feldmarschall Rommel dit en conclusion au Führer: « Mon Führer, comment vous représentez-vous désormais la suite de cette guerre ? » Le Führer fut assez piqué par cette réflexion et il répondit brièvement: « C'est là une question qui ne fait pas partie de votre ressort; c'est à moi de m'en occuper ».

Dr LATERNSEER. — Avez-vous lu la lettre que le maréchal von Kluge a écrite peu avant sa mort à Hitler ?

ACCUSÉ JODL. — J'étais à côté du Führer lorsqu'il reçut cette lettre. Il ouvrit l'enveloppe, lut la lettre et me la donna à lire. Elle contenait exactement le contraire de ce que j'aurais attendu. Le maréchal von Kluge commençait sa lettre en reconnaissant hautement la personnalité du Führer, en décrivant combien il l'avait toujours admiré et avec quelle énergie il avait toujours su conduire la guerre et combien, au fond de lui-même, il avait été beaucoup plus près du Führer que ce dernier ne s'en doutait. Il lui disait aussi que c'était avec une confiance entière qu'il avait rempli son devoir dans l'Ouest; mais comme l'aide qu'on lui avait promise de la part de la Luftwaffe ne lui avait pas été donnée, il était maintenant convaincu que la situation était sans espoir et qu'il pouvait dans les dernières heures de sa vie lui donner encore un seul bon conseil: conclure la paix. Tel était brièvement le contenu de cette lettre.

Dr LATERNSEER. — Mon général, connaissez-vous d'autres exemples d'efforts qu'auraient fait des commandants en chef pour tenter de mettre un terme à cette guerre sans espoir?

ACCUSÉ JODL. — Aucun commandant en chef ne pouvait toucher à la question politique; or, la fin de la guerre n'est pas une question militaire, c'est une décision politique. Mais je dois dire indirectement qu'il n'y avait pas un officier qui n'eût déclaré au Führer, ouvertement et honnêtement, la situation telle qu'elle était en montrant bien qu'elle était perdue, ce qui se trouva démontré. Moi-même, personnellement, je lui ai exposé ce point de vue dans un mémoire écrit...

Dr LATERNSEER. — J'ai quelques questions à vous poser sur les diverses campagnes.

Quelle était l'attitude de l'OKH, particulièrement de von Brauchitsch, vis-à-vis de la campagne d'Autriche?

ACCUSÉ JODL. — La veille de l'entrée en Autriche, à 2 heures du matin, j'étais chez le maréchal von Brauchitsch. Je l'avais trouvé dans un état d'esprit très déprimé. Je n'en comprenais pas le motif, mais il avait ouvertement la conviction ou la croyance que de cette entrée en Autriche surgirait un conflit militaire soit avec l'Italie, soit avec la Tchécoslovaquie. Peut-être aussi n'était-il pas au point de vue politique très satisfait de cet apport important et imminent d'éléments allemands du Sud à l'intérieur du Reich. En tout cas, il m'a paru très ému.

Dr LATERNSEER. — Et quels furent les motifs des rapports tendus qui existèrent après la campagne de Pologne entre Hitler et les chefs militaires?

ACCUSÉ JODL. — Le conflit était particulièrement sérieux à ce moment-là, parce que le Commandant en chef de l'Armée de terre

et beaucoup de généraux en chef représentaient précisément ce point de vue que j'ai décrit ce matin ici, à savoir qu'il fallait s'abstenir de toute activité à l'Ouest pour terminer la guerre. Étant donné que c'était là un argument politique dont ils ne pouvaient pas parler, le Commandant en chef de l'Armée de terre présenta au Führer un argument militaire qui était le suivant : « Dans l'état où se trouve notre Armée à l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de combattre une Armée comme l'Armée française, renforcée par l'Armée anglaise ; nous sommes incapables de la vaincre dans une offensive ». Ce qui suscita chez le Führer une grande amertume qui se manifestait toujours dans toutes ces discussions avec les commandants en chef. Tout son discours du 23 novembre, le mémorandum qu'il écrivit là-dessus le 10 octobre, ne peuvent être expliqués et considérés qu'à la lumière de ce conflit.

Dr LATERNER. — Le Ministère Public, comme base de l'accusation du groupe, a présenté diverses déclarations sous serment. Je vous prie de vous référer à l'affidavit n° 12 (US-557) déposé par Walter Schellenberg, et de prendre position à ce sujet. A la page 1, Schellenberg prétend que, dans la zone de combat, les Einsatzgruppen du SD étaient entièrement sous les ordres de l'Armée, c'est-à-dire au point de vue tactique, technique et strictement militaire. Est-ce exact, mon général ?

ACCUSÉ JODL. — Ce n'est exact que dans une mesure très restrictive. Au début de la réponse, je dois vous dire que pour moi les expressions « Einsatzgruppe » et « Einsatzkommando » ne me sont devenues familières qu'ici à Nuremberg. Il me faut le dire ici ouvertement, au risque de me faire traiter de Parsifal. Mais c'est un fait, je ne connaissais que la Police. Le territoire d'opérations de l'Armée de terre était divisé en trois parties. La première était la zone de combat : elle s'étendait aussi loin que la portée de l'artillerie de l'adversaire. Dans cette zone, tout ce qui pouvait s'y trouver était sous les ordres directs de l'Armée, mais dans ces régions il n'y avait pas de Police, en dehors de la Police secrète de campagne, elle aussi complètement sous l'autorité de l'Armée.

Dr LATERNER. — La Police secrète de campagne était donc avant tout un élément de la division ?

ACCUSÉ JODL. — C'était une troupe appartenant à la division qui accomplissait son devoir de police au milieu de la troupe. Derrière, il y avait la zone arrière des armées qui était subordonnée aux commandants en chef d'armée et derrière cette zone il y en avait encore une zone des armées dans laquelle se trouvaient toutes les colonnes de ravitaillement et les services de l'intendant en chef de l'Armée de terre. Dans cette région principale qui était largement la plus vaste, c'était 97 % de la zone totale d'opérations, la Police entière et tout ce qui ne faisait pas partie organiquement de

l'Armée, ne se trouvait pas, au point de vue tactique, sous les ordres de l'Armée de terre, mais sous les ordres de la Police du Reichsführer SS Himmler. Au point de vue militaire seulement, c'est-à-dire au point de vue du ravitaillement, des mouvements d'avance ou de repli, c'est l'Armée de terre, bien entendu, qui avait autorité pour donner à ces troupes des ordres relatifs à leurs déplacements ou à leur cantonnement.

Dr LATERNSEER. — Schellenberg déclare que dans les zones de l'arrière du front et dans les zones arrière de l'Armée ces Einsatzgruppen n'étaient subordonnés à l'Armée qu'au point de vue du ravitaillement et qu'ils étaient sous les ordres du RSHA au point de vue de leurs activités. Est-ce exact ?

ACCUSÉ JODL. — C'est exact. Tout l'ensemble de la Police ne recevait des ordres sur les tâches à accomplir que de la part de Himmler.

Dr LATERNSEER. — Schellenberg prétend en outre dans son affidavit n° 12 (USA-557), que cette subordination englobait aussi les questions disciplinaires. Est-ce exact ?

ACCUSÉ JODL. — C'est absolument faux. Jamais un officier de l'Armée ne pouvait punir un membre des SS ou de la Police.

Dr LATERNSEER. — Le travail principal de ces Einsatzgruppen consistait particulièrement, ainsi qu'on l'a prouvé, à exterminer en masse les Juifs et les communistes. Schellenberg prétend dans son affidavit n° 12 que, d'après lui, les commandants en chef d'armée et de groupe d'armées auraient été parfaitement au courant de ces devoirs que remplissait la Police et cela par la voie hiérarchique. Puisqu'il a expliqué cela dans son affidavit et a donné sa conviction dans ce sens, je vous demande de nous donner votre avis, parce que je crois avoir raison de supposer que vous êtes certainement l'officier le mieux informé de toute la Wehrmacht.

ACCUSÉ JODL. — Il est bien entendu que je ne saurais juger d'une façon exacte ce que dans la pratique de la vie commune du front, les généraux en chef ont pu apprendre, mais je puis vous dire d'une façon certaine que je n'ai jamais vu un ordre qui contint autre chose que l'assurance que ces troupes de Police avaient été envoyées dans la zone d'opérations pour assurer la tranquillité et l'ordre, pour éviter des émeutes, et éventuellement pour lutter contre l'activité des partisans. Je n'ai jamais vu ni un ordre ni un compte rendu disant autre chose.

Dr LATERNSEER. — Mon général, croyez-vous que les commandants en chef d'armée ou de groupe d'armées auraient accepté de telles mesures sans protestation ?

ACCUSÉ JODL. — Je considère cela comme hors de question, étant donné que dans des cas infiniment plus minimes ils ont élevé

les protestations les plus violentes. Il y a des centaines de documents qui ont été présentés ici par le Ministère Public qui prouvent, phrase par phrase, comment au front, au milieu de la troupe, on a élevé des objections, établissant qu'on considérait certaines mesures comme inadmissibles du point de vue humain, ou dangereuses pour l'ordre à maintenir dans les pays occupés. Je n'ai qu'à vous rappeler le mémoire de Blaskowitz qui était l'un des premiers.

Dr LATERNSEER. — L'avez-vous lu ?

ACCUSÉ JODL. — Non, j'en ai simplement entendu parler.

Dr LATERNSEER. — En outre, le Ministère Public a présenté l'affidavit n° 13, du capitaine Wilhelm Scheidt, USA-558. Je cite de la page 2 :

« C'était un fait généralement connu que la guerre des partisans a été conduite avec cruauté des deux côtés. »

Je saute une phrase. Il poursuit : « Il est hors de question que ces faits ont été portés à la connaissance des officiers de l'État-Major d'opérations de la Wehrmacht et de l'État-Major de l'Armée de terre. En outre, il était connu que Hitler était d'avis que dans la lutte contre les partisans seule l'application de châtiments cruels et intimidants pouvait obtenir un résultat. »

Est-ce que ces déclarations du capitaine Scheidt sont exactes ? Les officiers de l'État-Major d'opérations de la Wehrmacht et de l'État-Major de l'Armée de terre étaient-ils parfaitement au courant des atrocités commises par les deux partis au cours de cette répression des bandes ?

ACCUSÉ JODL. — Ce que nous savions de la guerre des partisans et surtout de la façon dont elle était conduite par l'adversaire a été déjà porté à la connaissance du Tribunal ; je me réfère moi-même aux instructions que j'ai signées concernant les bandes de partisans dans le document F-665. Ce document commence par un long exposé sur la manière dont les partisans faisaient eux-mêmes la guerre. Naturellement, nous n'avons pas inventé tout cela mais c'était le résultat de centaines de renseignements qui nous étaient parvenus. Qu'une troupe qui combat dans ces conditions et qui est sous l'impression de ce genre de lutte de la part de l'adversaire, ne puisse pas se conduire avec douceur, cela peut aisément se concevoir. Mais malgré cela, il ressort des directives que nous avons données qu'il n'a jamais été dit qu'on ne devait pas faire de prisonniers dans cette lutte de partisans ; bien au contraire, d'après tous les rapports que nous avons reçus, le nombre de prisonniers a été considérablement plus élevé que celui des morts. Que le Führer ait été lui-même d'avis que les troupes, dans cette guerre contre les partisans, ne devaient en aucune manière voir leur action limitée, est authentiquement établi par les nombreuses discussions



que l'État-Major de l'Armée et moi-même avons eues avec le Führer à ce sujet.

Dr LATERNSEER. — Quand les commandants en chef ont reçu des déclarations concernant les cruautés commises par leurs propres soldats, que s'est-il passé ?

ACCUSÉ JODL. — On a alors fait intervenir la justice militaire et ceci est facile à prouver par nos documents, car je vous rappelle l'ordre que le Führer a donné qui commence à peu près par cette phrase : « On m'a rendu compte que des soldats isolés des Forces armées avaient été traduits devant des tribunaux militaires à la suite de leur conduite envers les partisans... »

Dr LATERNSEER. — Était-ce la seule chose que pouvait faire un général en chef dans un cas comme celui-là ?

ACCUSÉ JODL. — Il n'avait pas la possibilité de faire autrement. Et même après la réception de cet ordre, il agissait toujours selon son propre point de vue juridique. Qui donc aurait pu l'en empêcher ?

Dr LATERNSEER. — Le Ministère Public a déposé, en outre, l'affidavit n° 15 (USA-556), du général Röttiger. Röttiger indique au milieu de la page :

« Ce n'est que maintenant, sur la base des documents qui ont été portés à ma connaissance, que je me rends compte que l'ordre de conduire de la manière la plus dure la guerre des partisans est venu des sphères supérieures et que cette guerre ne devait être qu'un prétexte pour arriver à liquider impitoyablement la question juive et à nous débarrasser d'autres éléments indésirables. » Est-ce que la Direction suprême de la Wehrmacht avait adopté ce point de vue ? Était-ce là vraiment son but définitif ?

ACCUSÉ JODL. — Non. Bien entendu, on est plus avisé après les événements qu'avant. J'ai, moi aussi, appris beaucoup de choses que je ne savais pas auparavant, mais ce point de vue est absolument faux, car parmi les partisans il n'y avait pour ainsi dire pas de Juifs. Ces partisans étaient des fanatiques uniquement, des « durs », des lutteurs et pour la plupart du temps des Russes Blancs. Le témoin Bach-Zelewski a dû reconnaître, sur la demande de mon défenseur, qu'il n'existait pour ainsi dire pas de Juifs parmi les partisans. Quant à l'anéantissement des Slaves, je ne puis que constater que les Slaves qui ont été tués dans les combats de partisans représentaient tout au plus 1/20<sup>e</sup> ou 1/30<sup>e</sup> de ceux qui sont tombés ou ont été blessés dans les grandes batailles régulières de l'Armée soviétique. Ce chiffre ne peut donc pas entrer en ligne de compte. Par conséquent, c'est un point de vue tout à fait erroné.

Dr LATERNSEER. — L'Accusation a présenté une autre déclaration sous serment, du même général Röttiger, USA-560. Il déclare

dans sa dernière phrase : « Bien qu'en général on fût au courant des tâches spéciales des unités du SD et qu'elles eussent vraisemblablement lieu sans être ignorées de la haute direction de l'Armée, nous nous élevions le plus possible contre ces méthodes car elles mettaient en danger nos propres troupes ».

En d'autres termes, le général Röttiger prétend, dans sa déclaration sous serment, que le travail spécial des unités du SD devait être vraisemblablement exécuté à la connaissance des plus hauts chefs militaires. Si c'était exact, vous l'auriez su, mon général, et vous avez déjà répondu à cette question...

ACCUSÉ JODL. — Oui, j'ai déjà répondu à cette question. Je n'ai jamais parlé à un officier qui eût connaissance de ces faits et qui se fût adressé à moi dans ce sens.

Dr LATERNSENER. — De même dans les charges contre l'État-Major et contre l'OKW, le Ministère Public présente l'affidavit n° 17, USA-562. Cette déclaration sous serment provient du Führer SS Rode ; à la page 2, Rode s'exprime ainsi :

« Comme preuve, on peut citer l'ordre de l'OKW et de l'OKH précisant que les prisonniers qui faisaient partie de bandes de partisans, tels par exemple les Juifs, les agents et les commissaires politiques, devaient être livrés sans délai au SD pour traitement spécial. En outre, cet ordre stipulait également que, dans la lutte contre les partisans, il ne fallait faire aucun prisonnier, à part ceux dont je viens de parler. »

Mon général, est-ce qu'il existait un ordre stipulant qu'il ne fallait pas faire de prisonniers parmi les bandes de partisans ?

ACCUSÉ JODL. — Il n'a jamais été diffusé un ordre pareil. Jamais je n'ai vu un ordre pareil dans les prescriptions sur les bandes de partisans : quant à cette déclaration, je puis vous dire que chaque parole est à peu près fausse. Il n'y a jamais eu d'ordre OKW-OKH, c'est-à-dire d'ordre émanant à la fois de ces deux organismes. Les Juifs, dans les groupes de partisans, je viens de vous en parler. Les agents, c'est une affaire tout à fait spéciale. Les commissaires politiques, c'est encore tout différent, et on ne les a jamais livrés pour le traitement spécial, parce que la tâche du SD était toute différente ; il devait assurer la sécurité. Ainsi donc, chaque mot de cette déclaration est inexact.

Dr LATERNSENER. — Du même SS-Führer Rode, il existe un affidavit n° 18, qui a été présenté par le Ministère Public sous le numéro USA-563. Dans cette déposition, Rode dit notamment :

« Autant que je sache, les troupes du SD qui se trouvaient auprès des groupes d'armées étaient pratiquement sous leurs ordres, aussi bien au point de vue tactique qu'à tous les autres points de vue. Pour cette raison, les tâches exécutées et les méthodes employées

par ces unités étaient entièrement connues des commandants en chef. Ils les ont approuvées, puisque, apparemment, ils n'ont jamais protesté contre.»

Connaissez-vous le Führer SS Rode?

ACCUSÉ JODL. — Je ne le connais pas. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de dire grand-chose là-dessus, car le général de la Police Schellenberg qui, lui-même, a dirigé un de ces groupes et qui doit vraiment le savoir, a dit ici clairement à la barre quelles étaient les relations de subordination et de qui il recevait ses ordres.

Dr LATERNSEER. — Ce n'était pas le témoin Schellenberg, mais le témoin Ohlendorf.

ACCUSÉ JODL. — Ohlendorf? Oui.

Dr LATERNSEER. — J'ai encore quelques questions à poser au sujet de l'ordre sur les commissaires. Étiez-vous présent à la conférence au cours de laquelle Hitler a communiqué verbalement l'ordre des commissaires?

ACCUSÉ JODL. — En ce qui concerne l'ordre sur les commissaires, il en a parlé dès le début, si je me rappelle bien, avec le Commandant en chef de l'Armée de terre ou avec le chef de l'État-Major général et avec quelques officiers de l'OKW. Il en a reparlé à une date ultérieure en s'adressant aux commandants en chef et, si je me souviens bien, c'est pendant la seconde conférence qu'il employa ces termes: «Je ne peux pas exiger que mes généraux comprennent mes ordres, mais j'exige qu'ils les exécutent».

Dr LATERNSEER. — Connaissez-vous des chefs d'armée qui aient opposé une résistance à de pareils ordres?

ACCUSÉ JODL. — On m'a raconté un jour, mais je ne sais pas si c'est vrai, que le Feldmarschall Rommel aurait brûlé cet ordre.

Dr LATERNSEER. — Mon général, vous ne voulez pas parler de l'ordre des commandos? Le Feldmarschall Rommel était...

ACCUSÉ JODL. — Oui, c'était l'ordre des commandos et nous parlons maintenant de l'ordre sur les commissaires, n'est-ce pas?

Dr LATERNSEER. — C'est exact.

ACCUSÉ JODL. — Je me souviens que l'OKH, qui devait malheureusement exécuter cet ordre, a toujours élevé des représentations, des objections et cela pendant un temps assez long. Des officiers de l'État-Major m'ont dit aussi confidentiellement que la plupart du temps cet ordre n'avait pas été exécuté. Je connais une démarche officielle qui a été faite auprès du Führer pour lui demander d'annuler officiellement cet ordre. Ce qui a eu lieu, mais je ne sais plus à quelle date.

Dr LATERNSEER. — Qui avait fait cette demande?

ACCUSÉ JODL. — Elle émanait du Haut Commandement de l'Armée de terre, je ne sais plus si c'était du chef d'État-Major ou Commandant en chef.

Dr LATERNSEER. — Quand fut-elle faite?

ACCUSÉ JODL. — Je crois que c'était au printemps 1942, et c'est sur cette demande que l'ordre a été, je le sais, rapporté.

Dr LATERNSEER. — Avez-vous eu occasion de parler avec un commandant en chef qui ait approuvé cet ordre?

ACCUSÉ JODL. — Non. Tous les officiers auxquels j'en ai parlé estimaient qu'il fallait éviter de l'appliquer d'un point de vue humanitaire et que, d'ailleurs, au point de vue pratique, il ne tenait pas.

Dr LATERNSEER. — Lorsque Hitler a donné de vive voix des justifications de cet ordre — vous venez de nous en parler partiellement ici — est-ce qu'il a ensuite exposé des motifs nouveaux pour le justifier? Je vous prierai, pour que cette question soit tout à fait élucidée, de bien vouloir les indiquer.

ACCUSÉ JODL. — Il a donné de longues explications là-dessus, comme toujours, quand il voyait la nécessité de convaincre quelqu'un.

Dr LATERNSEER. — A-t-il dit...

LE PRÉSIDENT. — Ces raisons n'ont-elles pas déjà été données?

Dr LATERNSEER. — Autant que je sache, Monsieur le Président, elles n'ont pas été complètement données. (*A l'accusé.*) Est-ce que Hitler, lors de ces conversations, a indiqué...

LE PRÉSIDENT. — Un instant. N'avez-vous pas indiqué déjà les raisons pour lesquelles, d'après vous, Hitler a donné cet ordre?

ACCUSÉ JODL. — Je n'ai pas encore donné certains motifs principaux du Führer...

LE PRÉSIDENT. — Attendez un instant, Docteur Laternser, j'ai déjà dû vous demander à plusieurs reprises d'être plus bref, lorsque vous interrogez un témoin. Vous venez d'utiliser plus d'une heure pour poser des questions sur le Haut Commandement. Vous interrogez trop longuement chaque témoin qui vient à la barre et le Tribunal estime que vous lui avez fait perdre beaucoup de temps. Ce témoin peut fournir d'autres motifs, mais je ne veux pas qu'il en résulte de discussion. Il peut maintenant fournir son explication.

ACCUSÉ JODL. — J'ai simplement à ajouter, pour compléter, ce que le Führer disait alors: « Si vous ne croyez pas que je vous dis ici la vérité, lisez les rapports du service de renseignements que nous recevons sur l'attitude des commissaires russes dans les Pays baltes occupés. Vous pourrez alors vous faire une idée de ce qu'on peut attendre de ces commissaires ». C'est ce qu'il nous a rapporté.

Dr LATERNSEER. — Je voudrais encore vous parler de ces notes de conférence, du document PS-884, qui a été présenté ici sous le numéro URSS-351. Je voudrais vous poser une question à ce sujet.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous répéter le numéro du document ?

Dr LATERNSEER. — PS-884. Ce document a été présenté par le Ministère Public russe le 13 février. Il se trouve à la page 151 du second livre de documents du général Jodl. Sous le chiffre romain II, à la page 153, on trouve ce qui suit : « En opposition à cela, le mémorandum n° 3 du Reichsleiter Rosenberg prévoit... » Je ne vais pas en lire plus ; suit une proposition. Mais je voudrais vous demander les motifs qui ont amené le chiffre II à figurer dans cette note de conférence ?

ACCUSÉ JODL. — Je ne peux que faire une supposition, étant donné que ce document n'émane pas de moi ; mais je n'ai aucun doute...

LE PRÉSIDENT. — Nous ne voulons pas ses suppositions ; s'il ne peut que supposer, alors qu'il ne suppose pas. Nous voulons des preuves et non des suppositions.

Dr LATERNSEER. — Je renonce à ma question, mais je pensais que le témoin avait des connaissances personnelles là-dessus.

Témoin, vous avez dit hier que l'ordre des commandos du 18 octobre 1942 avait été modifié à la demande du Commandant en chef à l'Ouest, c'est-à-dire en partie rapporté. Qui commandait alors à l'Ouest et a fait cette proposition ?

ACCUSÉ JODL. — C'était le maréchal von Rundstedt, et il avait demandé que l'ordre fût complètement annulé.

Dr LATERNSEER. — Vous connaissez l'ordre du général von Reichenau, que le Ministère Public russe a présenté le 13 février sous le numéro URSS-12. Il est daté du 10 octobre 1941. Connaissez-vous les motifs qui ont amené la publication de cet ordre ?

ACCUSÉ JODL. — Oui. Reichenau était alors Commandant en chef de la 6<sup>e</sup> armée, et dans le secteur de son armée se trouvait la ville de Kiev. J'ai commencé à décrire ce matin ce qui s'était passé dans la ville de Kiev, à la fin septembre. Ce sont les raisons qui amenèrent la rédaction de cet ordre.

Dr LATERNSEER. — Comment ces ordres ont-ils été exécutés par les commandants en chef, sévèrement ou moins sévèrement ?

ACCUSÉ JODL. — Je le sais, parce que le Dr Lehmann...

LE PRÉSIDENT. — Ceci n'a rien à voir avec les accusations portées contre le Haut Commandement. On n'accuse pas le Haut Commandement d'avoir institué des tribunaux militaires ou de les avoir mal administrés.

Dr LATERNSEER. — Monsieur le Président, je crois être d'un avis avis sur ce point, car si les commandants en chef avaient entendu parler de certains manques de discipline ou d'atrocités...

LE PRÉSIDENT. — Connaissez-vous un passage de l'Acte d'accusation, ou quoi que ce soit dans les preuves déposées, qui accuse le Haut Commandement ou un de ses membres de s'être mal comporté lors d'un conseil de guerre ou à propos d'une affaire de conseil de guerre?

Dr LATERNSEER. — Non. Je cherche simplement à caractériser l'attitude typique des commandants en chef. (*A l'accusé.*) Que savez-vous des causes de la mort massive de prisonniers russes au cours de l'hiver 1941?

ACCUSÉ JODL. — Je suis au courant de cette question, étant donné que les aides de camp du Führer et même un bon nombre d'entre eux ont été envoyés sur place et ont fait leur compte rendu au Führer en ma présence. Il s'agit surtout des morts massives qui ont eu lieu après la grande bataille d'encerclement de Viasma. Les motifs de ces morts massives ont été décrits par les aides de camp du Führer de la manière suivante: l'Armée russe qui avait été encerclée avait montré une résistance fanatique et, surtout les huit derniers jours, avait tenu sans aucun ravitaillement. Les hommes avaient littéralement vécu de racines et d'écorces d'arbres, car ils s'étaient retirés dans des régions boisées impénétrables; beaucoup d'entre eux sont tombés entre nos mains dans un tel état qu'ils étaient encore à peine capables de se remuer. Ils étaient absolument intransportables et nous nous trouvions dans une situation extrêmement difficile pour le ravitaillement, étant donné que les voies de chemin de fer étaient détruites. Il était impossible de les amener; il n'y avait aucun ravitaillement ni aucun cantonnement possible à proximité. La plupart d'entre eux ne seraient pas morts si on avait pu les soigner immédiatement dans des hôpitaux. Là-dessus, il se mit à pleuvoir, puis le froid vint. Telles sont quelques unes des raisons pour lesquelles une si grande quantité de ces prisonniers, et en particulier de ces prisonniers de Viasma, sont morts.

Tel est le rapport que les aides de camp ont fait au Führer; nous avons reçu les mêmes nouvelles de l'intendant en chef de l'Armée de terre.

Dr LATERNSEER. — Que savez-vous du bombardement de Leningrad par l'artillerie allemande? Vous vous souvenez qu'ici un témoin a été entendu sur ce point.

ACCUSÉ JODL. — J'ai assisté aux deux conversations que le Führer a eues avec le Commandant en chef de l'artillerie allemande qui commandait l'artillerie devant Leningrad. Il apporta des cartes indiquant les objectifs et c'était un système extrêmement étudié

pour n'atteindre à Leningrad que des usines-clés. Nous pensions qu'il était nécessaire d'abattre ces entreprises pour affaiblir la force de résistance de l'adversaire qui se trouvait dans la forteresse. Avant tout, il s'agissait d'entreprises qui fabriquaient surtout des munitions, et surtout des munitions pour les grosses pièces d'artillerie. Nous avions si peu de munitions pour la grosse artillerie qu'il nous fallait absolument être très prudents et économiser ces munitions, car la plupart de ces canons venaient de France et nous n'avions que les munitions que nous avons pu saisir en même temps comme butin.

Dr LATERNSEK. — Vous savez que le témoin a prétendu que l'artillerie, à son point de vue, avait détruit intentionnellement les châteaux de Leningrad. Vous avez vu les cartes portant l'indication des objectifs à atteindre par l'artillerie ?

ACCUSÉ JODL. — Je les ai eues pendant des semaines dans ma serviette; c'était seulement l'industrie d'armement qui était marquée et il eût été insensé de tirer sur autre chose. Il est évidemment possible que les obus aient atteint un autre but; chaque artilleur sait que cela peut arriver.

Dr LATERNSEK. — Que savez-vous de l'ordre de Hitler et de l'OKH lors de la retraite de l'hiver 1941 prescrivant de détruire les cheminées et les maisons d'habitation? Quels sont les motifs de cet ordre ?

ACCUSÉ JODL. — Les motifs de cet ordre sont...

Dr LATERNSEK. — Je me réfère à l'ordre URSS-130. Je n'ai malheureusement pas pu établir quel jour cet ordre a été déposé par le Ministère Public. Je vais essayer de m'en assurer et d'en informer le Tribunal.

ACCUSÉ JODL. — Dans cette lutte terrible au cours de l'hiver où la température est descendue jusqu'à 48° au-dessous de zéro, les généraux du front ont rendu compte au Führer au Grand Quartier général qu'il s'agissait uniquement dans cette bataille d'une lutte pour les abris chauffés; celui qui ne possédait pas un système de chauffage, c'est-à-dire une localité avec des poêles susceptibles d'utilisation, ne pouvait pas tenir; il ne pouvait pas non plus combattre les jours suivants. Il s'agissait donc, en réalité, d'une véritable lutte pour les poêles. Et en conséquence, au moment de notre retraite, le Führer spécifia qu'il fallait détruire les cheminées: non seulement il fallait faire sauter les maisons, mais aussi, et surtout, les cheminées, car cela seul pouvait nous éviter la situation critique résultant d'une poursuite éventuelle par les troupes russes. Étant donné que, selon la Convention de La Haye, toute destruction est permise si elle est absolument nécessaire au point de vue militaire,

je crois que pour ce genre de guerre d'hiver, car ce n'est arrivé qu'en hiver, cet ordre peut se justifier.

Dr LATERNSEER. — Que savez-vous de l'affaire de Katyn ?

ACCUSÉ JODL. — La découverte des charniers n'est parvenue à ma connaissance que par mon service de propagande qui était renseigné par sa compagnie de propagande attachée au groupe d'armées. J'ai appris que le service de police criminelle avait été chargé d'une enquête pour éclaircir toute cette affaire et j'ai envoyé un des officiers de mon service de propagande lors de l'exhumation et des visites des experts étrangers. J'ai reçu de cet officier un rapport qui, dans ses grandes lignes, confirme ce qui a été dit par le ministère des Affaires étrangères dans son Livre Blanc. Il n'existe aucun doute sur les faits qui sont présentés dans ce Livre et je n'ai jamais entendu dire que quelqu'un en ait douté.

Dr LATERNSEER. — Vous avez vu aussi le film qui a été projeté ici par le Ministère Public russe ? Vous avez vu les atrocités qui ont été commises sur le territoire yougoslave ? Pouvez-vous nous expliquer quelques vues que vous avez encore en mémoire.

ACCUSÉ JODL. — Je crois que chaque photographie qui a été montrée ici est absolument exacte en tant que telle, puisque ce sont des photographies saisies, mais ce qu'elles représentaient n'a pas été établi. On ne voyait pas, de par le film, si le chien qui déchirait un homme ne provenait pas d'un chenil d'armée . . .

LE PRÉSIDENT. — Nous ne voulons pas d'argumentation.

Dr LATERNSEER. — Je voulais précisément arrêter le témoin, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — Oui.

Dr LATERNSEER. — J'ai pensé à certaines photographies que vous pourriez peut-être expliquer ; je me rappelle, entre autres, une vue représentant un chien policier qui saute sur un individu ou sur un mannequin. Pourriez-vous préciser . . .

LE PRÉSIDENT. — Docteur Laternser, vous lui avez demandé quelles étaient ces photographies, et il a répondu qu'elles étaient toutes authentiques, à son avis. Ce n'est pas lui qui les a prises ; il ne sait rien à ce sujet. Tout ce qu'il peut dire maintenant là-dessus, c'est de la discussion.

Dr LATERNSEER. — Je retire alors ma question.

Mon général, est-ce que Louvain a été vraiment pris comme l'a dit ici le témoin van der Essen ? Le témoin a dit que Louvain avait été pris sans combat.

ACCUSÉ JODL. — J'ai établi que dans le communiqué de la Wehrmacht du 18 mai je crois, se trouvait la phrase suivante : « Louvain a été pris après une lutte sévère ». Et je ne crois pas . . .



LE PRÉSIDENT. — De quel endroit parlez-vous ?

Dr LATERNSEER. — Je demandais au témoin comment Louvain était tombé, si cette ville a été seulement évacuée puis occupée, ou si une bataille s'y est livrée. Le témoin a déclaré qu'on ne s'était pas battu pour avoir Louvain et que, par conséquent, ce fut une action spécialement répréhensible.

LE PRÉSIDENT. — Qu'est-ce que cela peut avoir à faire avec l'État-Major général ?

Dr LATERNSEER. — Mais alors, Monsieur le Président, je ne sais pas sur qui rejeter le poids de cet événement. Je ne peux établir aucune relation avec aucun des accusés. Nous devrions alors rayer toute l'affaire si personne n'est mis en cause.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce l'un des faits qui figurent dans l'Acte d'accusation ?

Dr LATERNSEER. — Non, l'Acte d'accusation n'en parle pas.

LE PRÉSIDENT. — Dans l'exposé des preuves ?

Dr LATERNSEER. — On n'en parle pas dans l'Acte d'accusation, mais au cours des témoignages, un témoin a déclaré que l'artillerie allemande avait volontairement détruit l'université de Louvain, sans aucun motif.

LE PRÉSIDENT. — Je n'avais pas bien compris le nom du lieu, mais continuez...

ACCUSÉ JODL. — Je sais que le communiqué de la Wehrmacht du 18 mai 1940 contenait la phrase suivante: «Louvain a été pris après une lutte sévère» et si ce communiqué de la Wehrmacht n'a peut-être pas tout dit, il n'a certainement jamais dit le contraire de la vérité. Je puis vous l'affirmer, car c'est moi qui le rédigeais.

Dr LATERNSEER. — Vous avez déjà donné des explications hier sur le cas d'Oradour. Je voudrais seulement vous demander ce que le maréchal von Rundstedt a fait lorsqu'on lui a rendu compte de ces événements ?

ACCUSÉ JODL. — Ce n'est que bien des semaines plus tard que j'ai appris que le maréchal von Rundstedt avait ordonné une enquête et que l'affaire d'Oradour avait aussi entraîné une correspondance entre le Feldmarschall Keitel, le Feldmarschall von Rundstedt et la commission d'armistice.

Dr LATERNSEER. — Le Commandant en chef de l'armée de l'Ouest a-t-il ouvert une procédure judiciaire ?

ACCUSÉ JODL. — Il a dû le faire. J'ai lu un compte rendu d'un tribunal SS concernant cette affaire.

Dr LATERNSEER. — Comment s'est terminée cette instance ?

ACCUSÉ JODL. — Je n'en sais rien.

Dr LATERNSEK. — J'en arrive aux derniers points : combien y a-t-il eu de conférences précédant l'offensive allemande dans les Ardennes en décembre 1944 ?

ACCUSÉ JODL. — Il y a eu quatre conférences sur l'offensive des Ardennes.

Dr LATERNSEK. — Avez-vous pris part à toutes ces discussions ?

ACCUSÉ JODL. — Oui, j'ai pris part à toutes ces discussions.

Dr LATERNSEK. — Est-ce à la suite d'une de ces discussions ou à une époque quelconque qu'il a été demandé ou donné l'ordre de fusiller les prisonniers pendant cette offensive ?

ACCUSÉ JODL. — Non. Je puis même vous dire plus. Au cours de ces réunions, il n'a pas été traité de quoi que ce fût sortant du domaine des opérations pures. Nous n'avons pas parlé du tout du comportement des troupes.

Dr LATERNSEK. — Mon général, auriez-vous su si un ordre semblable avait été donné par le maréchal von Rundstedt par exemple ?

ACCUSÉ JODL. — Un tel ordre est absolument impossible. Un ordre comme celui-là n'aurait jamais pu être donné par la voie militaire. Il n'aurait pu être transmis que par la Police, c'est-à-dire par Himmler ou les SS.

Dr LATERNSEK. — Mais alors cet ordre n'aurait pas été applicable aux unités de la Wehrmacht et de l'Armée de terre ?

ACCUSÉ JODL. — Il est absolument impossible qu'un commandant en chef de l'Armée de terre eût pu accepter un ordre semblable et je ne connais aucun ordre du Führer qui eût réservé ce sort à des prisonniers ordinaires.

Dr LATERNSEK. — Je n'ai posé la question que parce que le témoin van der Essen a dit ici qu'il concluait, de la façon dont on traitait les prisonniers, que c'était le résultat d'un ordre donné par une autorité supérieure. Voilà pourquoi j'ai posé ma question.

Connaissez-vous le cas des commandos . . .

LE PRÉSIDENT. — Je croyais que vous aviez posé votre dernière question. Vous avez dit que vous en arriviez à votre dernière question.

Dr LATERNSEK. — Ce sont les dernières questions. J'aurai fini dans cinq minutes, Monsieur le Président. Je vous prie de bien vouloir prendre en considération que le général Jodl fait partie du groupe des accusés et qu'il est l'officier le mieux renseigné. Un

interrogatoire d'une heure et demie n'est vraiment pas excessif pour lui. (*A l'accusé.*) Connaissez-vous l'entreprise de commando à laquelle a pris part le fils du maréchal britannique Alexander?

ACCUSÉ JODL. — Oui. Je la connais.

Dr LATERNSEER. — Voulez-vous nous décrire cette affaire?

ACCUSÉ JODL. — J'ai appris cette affaire par un rapport, mais je ne me rappelle plus de qui il émanait. J'en ai parlé avec le maréchal Keitel et je lui ai exposé mon point de vue, à savoir qu'il n'y avait tout de même pas de quoi ouvrir une information judiciaire militaire contre un lieutenant parce qu'il avait porté une casquette allemande pendant cette entreprise. Il y avait, en effet, une action judiciaire en cours contre lui. C'est alors que le maréchal Keitel a donné l'ordre d'arrêter la procédure.

Dr LATERNSEER. — Et la procédure a été arrêtée?

ACCUSÉ JODL. — Oui, elle l'a été.

Dr LATERNSEER. — Au sujet de l'importance du groupe, encore deux questions. Quels étaient les pouvoirs de l'adjoint du chef de l'État-Major d'opérations de la Wehrmacht?

ACCUSÉ JODL. — L'adjoint du chef de l'État-Major d'opérations de la Wehrmacht dirigeait pratiquement, à vrai dire, le travail de tout mon état-major, car j'en étais séparé au point de vue des locaux. Je me trouvais personnellement dans ce que nous appelions le cercle de sécurité n° 1 et mon état-major dans le cercle de sécurité n° 2, c'est-à-dire à l'extérieur de cet état-major étroit, et il me remplaçait naturellement en cas de nécessité.

Dr LATERNSEER. — Le Ministère Public a prétendu que votre adjoint était responsable des plans stratégiques. Est-ce exact?

ACCUSÉ JODL. — Non, c'était moi en premier lieu.

Dr LATERNSEER. — Est-ce que l'importance de ce poste de chef adjoint de l'État-Major d'opérations de la Wehrmacht correspond à celle d'autres fonctions comprises dans le groupe accusé?

ACCUSÉ JODL. — Non, elle est très en dessous. Il n'avait ni les pouvoirs d'un commandant d'armée, ni ceux d'un chef d'état-major.

Dr LATERNSEER. — Je vous remercie. Je n'ai plus d'autres questions à poser.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal va suspendre l'audience.

*(L'audience est suspendue.)*

LE PRÉSIDENT. — Y a-t-il d'autres avocats qui désirent poser des questions au témoin?

Dr STAHLER. — Mon général, étiez-vous présent lorsque, à la fin du mois de mars 1944, Himmler annonça à Hitler, au cours d'une discussion sur la situation, qu'environ quatre-vingts officiers aviateurs s'étaient échappés du stalag Luft-III à Sagan ?

ACCUSÉ JODL. — Lorsque Himmler l'a annoncé, je ne me trouvais pas dans la grande salle du Berghof. Je me trouvais dans une pièce attenante où je téléphonais. Comme une discussion extrêmement bruyante s'était élevée, je me suis approché de la tenture pour me rendre compte de ce qui se passait, et j'ai alors entendu qu'il s'agissait de l'évasion des aviateurs anglais du camp de Sagan.

Dr STAHLER. — Le Reichsmarschall Göring était-il présent lors de ce rapport ?

ACCUSÉ JODL. — Le Reichsmarschall Göring n'était pas présent ; et je le dis avec une certitude absolue.

Dr STAHLER. — Est-ce qu'au cours de conversations ultérieures avec le Reichsmarschall vous avez eu connaissance de son attitude sur l'exécution d'une partie de ces officiers qui s'étaient échappés ?

ACCUSÉ JODL. — Je sais, par des conversations avec le chef de l'État-Major général de l'Aviation, que le Reichsmarschall était indigné de ces exécutions, et je sais aussi que c'est l'ancien officier qui parlait en lui et s'indignait devant des faits aussi inconcevables. Je dois à la vérité de le dire et j'ai vécu personnellement des discussions répétées qui se sont élevées entre de Führer et lui à ce sujet.

Dr STAHLER. — Je n'ai pas d'autres questions à poser.

M. GEORG BÖHM (avocat des SA). — Avec la permission du Tribunal, je poserai quelques questions au témoin.

Monsieur le témoin, vous étiez chef de l'État-Major d'opérations de la Wehrmacht. Vous connaissiez donc les unités qui vous étaient subordonnées. Or, le Ministère Public prétend que vous vous attendiez à trouver dans les SA des troupes de combat aux premiers jours de la guerre d'agression, et sous la forme de ce qu'on appelle des troupes de commandos. Je voudrais vous demander si, à votre connaissance, la désignation «troupes de commandos» a été employée au cours de l'utilisation des SA, comme telles, par la Wehrmacht ?

ACCUSÉ JODL. — Non. Je n'en ai pas connaissance ; j'ai entendu prononcer le terme «troupes de commandos» pour la première fois à propos des entreprises des bataillons anglais de «Rangers». Chez nous, ce terme n'a jamais été utilisé.

M. BÖHM. — Il est donc absolument exclu que les SA aient été utilisées comme troupes de commandos, derrière les troupes ordinaires, lors de l'entrée en Autriche ou de l'occupation des Sudètes ?

ACCUSÉ JODL. — Je ne connais aucun cas où des formations de SA auraient participé à l'occupation d'un autre pays, à l'exception du corps franc Henlein, qui était surtout composé de réfugiés des Sudètes. Il comportait, je crois, quelques chefs de SA, qui étaient d'anciens officiers.

M. BÖHM. — Est-ce que le régiment «Feldherrnhalle» a été utilisé comme unité de SA ou comme unité de la Wehrmacht pendant la guerre?

ACCUSÉ JODL. — Le régiment «Feldherrnhalle» était exclusivement un régiment de la Wehrmacht qui matérialisait seulement la tradition des SA et qui était recruté parmi elles. Mais ce régiment n'avait aucun rapport avec la Direction supérieure des SA. C'était entièrement un régiment de la Wehrmacht.

M. BÖHM. — Savez-vous que l'on formait par an, dans vingt-cinq écoles de groupes et trois écoles de Reichsführer, de 22.000 à 25.000 Führer et Unterführer en vue de leur envoi au front et de leur utilisation comme tels dans la Wehrmacht?

ACCUSÉ JODL. — Je n'en ai aucune connaissance, et je considère qu'il est exclu que la Wehrmacht ait fait opérer la formation de ses cadres par d'autres que par son propre personnel.

M. BÖHM. — N'est-il pas probable, au contraire, que les SA entraient dans l'Armée comme simples soldats et qu'ils étaient ensuite, après avoir passé par le rang, promus officiers selon les principes en usage dans la Wehrmacht?

ACCUSÉ JODL. — Le SA était mobilisé dans la Wehrmacht comme tout autre Allemand. Je connais quantité de cas où des Führer des SA, de rang très élevé, sont entrés dans l'Armée, où ils ont débuté comme simples soldats ou sous-officiers.

M. BÖHM. — Le Ministère Public prétend, en outre, qu'après 1934 il y avait non seulement 22.000 à 25.000 Führer et Unterführer formés par les SA, mais encore que 35.000 officiers et sous-officiers ont été plus tard formés par les SA pour la Wehrmacht. Avez-vous connaissance de ce fait?

ACCUSÉ JODL. — Ce que j'ai dit tout à l'heure pour les Unterführer est d'autant plus valable pour les officiers. Les officiers n'étaient formés que dans les écoles militaires de l'Armée et nulle part ailleurs.

M. BÖHM. — Le Ministère Public prétend de plus, et je vous demande si vous avez connaissance de ce fait, que dans le cadre de la guerre totale, 86% du corps des Führer professionnels ont été mis à la disposition de l'Armée.

ACCUSÉ JODL. — Il m'est impossible de vous donner une réponse valable. Je l'ignore.

M. BÖHM. — De plus, le Ministère Public prétend que les SA, dans leur ensemble, auraient versé 70% de leurs millions d'adhérents à la Wehrmacht. Il est possible que 70% des membres des SA aient fait leur service militaire. Je voudrais vous demander si ces 70% de SA ont été mobilisés comme corps spécial, ou n'est-ce pas plutôt que ces 70% ont été mobilisés dans le cadre de la mobilisation générale qui touchait toute la population masculine valide?

ACCUSÉ JODL. — Les SA ne jouaient aucun rôle dans le cadre de notre recrutement. Les mobilisables étaient recrutés comme tous les autres Allemands capables de faire leur service militaire. Qu'ils eussent ou non été autrefois dans les SA n'avait aucune importance.

M. BÖHM. — La Wehrmacht a-t-elle jamais utilisé au combat des formations spéciales de transmissions SA, de pionniers SA, de cavaliers SA, de sanitaires SA, incorporées ou non à des unités faisant partie de divisions de la Wehrmacht?

ACCUSÉ JODL. — Personnellement, je ne connais aucun cas où une formation quelconque de SA ait été utilisée pendant la guerre hors d'Allemagne.

M. BÖHM. — Est-ce que le chef de l'État-Major d'opérations de la Wehrmacht avait un agent de liaison des SA?

ACCUSÉ JODL. — Non, mais de temps en temps occasionnellement, un officier de la Direction supérieure des SA venait me voir et, le plus souvent, il s'informait du sort et du bien-être du régiment Feldherrnhalle qui venait des SA et qui se composait surtout de SA, ainsi que, plus tard, d'une formation blindée qui perpétuait, elle aussi, les traditions du régiment «Feldherrnhalle» des SA.

M. BÖHM. — Le Ministère Public a présenté un journal d'où il ressort que le Feldmarschall Brauchitsch avait assisté occasionnellement à un conseil de révision des SA, et le Ministère Public veut montrer par là la corrélation étroite existant entre la formation des SA et celle de la Wehrmacht. Pouvez-vous expliquer cette photographie?

ACCUSÉ JODL. — Je crois qu'il s'agit de la chose suivante: le Feldmarschall von Brauchitsch a accompagné un jour le chef d'État-Major Lutze au cours d'une inspection d'une formation ordinaire des SA. Comme je l'ai déjà expliqué, après le putsch de Röhm, nous n'avions plus de raisons de conflits avec les SA qui ont, au début de la guerre, remis à la Wehrmacht tout leur équipement y compris les toiles de tentes. Je me souviens particulièrement de cela.

M. BÖHM. — Pouvait-il s'agir, lors de cette visite du maréchal von Brauchitsch, pendant l'inspection des SA, d'une activité officielle du maréchal?

ACCUSÉ JODL. — Non. A mon avis, ce n'était qu'un acte de courtoisie.

M. BÖHM. — Sous l'aspect de la conspiration dont les SA sont accusées ici, savez-vous que les SA sont censées avoir eu pour tâche, surtout dans les années 1933 à 1939, de préparer l'Allemagne et en particulier la jeunesse à une dure guerre de conquête en insufflant, développant et maintenant un esprit guerrier dans la nation, surtout parmi les jeunes. Est-ce que vous en savez quelque chose par expérience personnelle ?

ACCUSÉ JODL. — Je n'en sais rien. Que les SA se soient efforcées, en tant que formations du Parti, d'entretenir un esprit patriotique dans ses rangs et de veiller à l'éducation physique, cela se comprend de soi. Mais personne n'a jamais fait de préparatifs en vue d'une guerre d'agression.

M. BÖHM. — Mais c'est justement ce que l'on reproche ici aux SA. Et vous estimez que ce n'est pas vrai ?

ACCUSÉ JODL. — Il n'y a rien qui puisse me le faire admettre.

M. BÖHM. — Je vous remercie, je n'ai plus de questions à poser.

Dr MARTIN HORN (avocat de l'accusé von Ribbentrop). — Mon général, le jour « J » pour l'attaque de la Pologne avait été fixé tout d'abord au 26 août 1939. Est-il exact que le 25 août on ait rapporté cet ordre sur l'insistance de Ribbentrop, parce que, d'après les informations reçues par le ministère des Affaires étrangères, la Grande-Bretagne avait ratifié le pacte conclu avec la Pologne le 6 avril 1939, et parce que Ribbentrop avait déclaré au Führer qu'une avance des troupes allemandes signifierait la guerre avec la Grande-Bretagne ?

ACCUSÉ JODL. — Je ne puis pas répondre à tout ce que vous m'avez demandé, mais je sais tout de même quelque chose à ce sujet : lorsque, le 25, nous avons reçu cet ordre surprenant selon lequel l'attaque prévue pour le 26 n'aurait pas lieu, je téléphonai au commandant Schmudt — car le Feldmarschall Keitel n'était pas là — et lui demandai ce qui passait. Il me répondit alors que peu de temps auparavant, le ministre des Affaires étrangères du Reich avait appris au Führer que l'Angleterre avait conclu un pacte, un pacte d'assistance avec la Pologne et que, par conséquent il fallait compter avec une intervention de l'Angleterre dans un conflit avec la Pologne. C'est la raison pour laquelle le Führer aurait rapporté l'ordre d'attaque. C'est ce que j'ai appris à cette époque.

Dr HORN. — Au printemps de l'année 1941, après le putsch de Simovitch, un entretien a eu lieu entre le Führer et les commandants en chef des différentes formations de la Wehrmacht, auquel von Ribbentrop a également participé dans sa dernière phase. Est-il exact qu'au cours de cette conférence, von Ribbentrop ait défendu le point de vue selon lequel il fallait essayer, avant de

procéder à des opérations militaires, de régler le différend avec les Yougoslaves sur le plan diplomatique ? Comment Hitler a-t-il réagi à cette proposition ?

ACCUSÉ JODL. — Je me souviens de cet incident, et avec beaucoup de netteté, parce qu'environ une heure avant j'avais fait devant le Führer la même allusion. Je lui avais dit que nous pourrions certainement, par un ultimatum, éclaircir la situation, et sans savoir que j'avais fait cette remarque, le ministre des Affaires étrangères du Reich la réitéra plus tard. Mais il lui en coûta bien davantage qu'à moi, parce que le Führer lui répondit : « Qu'est-ce que vous pensez ? Les Yougoslaves mentent comme des arracheurs de dents. Ils vous désignent naturellement qu'ils n'ont aucune intention agressive, et lorsque nous serons entrés en Grèce, ils nous tomberont dans le dos ». Je me souviens très exactement de cette déclaration.

Dr HORN. — Mon général, est-il exact qu'à partir du début de la campagne de Russie, le ministère des Affaires étrangères a été complètement éliminé de tout ce qui concernait les problèmes de l'Est et que Ribbentrop s'est plaint à ce sujet, soit personnellement soit par son représentant, l'ambassadeur Ritter, de n'avoir aucun succès auprès du Führer avec ses propositions ?

ACCUSÉ JODL. — Je sais que l'ambassadeur Ritter, qui venait très souvent me voir, s'est plaint à plusieurs reprises, au cours d'entretiens privés, du fait qu'on avait enlevé au ministère des Affaires étrangères une grande partie du domaine de son activité. Je dois supposer que ce n'était pas seulement la conception de l'ambassadeur Ritter, mais certainement aussi celle de tout le ministère et du ministre.

Dr HORN. — Au cours de votre déposition, vous avez déjà fait allusion au fait que la Wehrmacht aurait été opposée à l'intention de Hitler de se délier de la Convention de Genève ? Savez-vous que Ribbentrop s'est également opposé à l'intention de Hitler à ce sujet et qu'il a réussi, grâce à l'appui de certains milieux de la Wehrmacht qui partageaient son point de vue, à empêcher Hitler de réaliser son dessein ?

ACCUSÉ JODL. — Sous cette forme, je ne puis pas l'affirmer complètement. Il n'y a qu'une chose que je sache avec certitude, c'est que j'ai reçu par écrit une déclaration du ministère des Affaires étrangères qui était en opposition avec le projet de Hitler. C'était la preuve, à mes yeux, que le ministère des Affaires étrangères était de cette opinion. J'ai mentionné cette attitude d'opposition du ministère des Affaires étrangères, dans un mémoire qui contenait la même position prise par l'Armée de terre, l'Aviation et la Marine, et que j'ai remis au Führer. Je ne sais pas jusqu'à



quel point le ministre des Affaires étrangères a personnellement fait ses représentations au Führer à ce sujet.

Dr HORN. — Est-il exact que von Ribbentrop se soit opposé à la mise aux fers de prisonniers britanniques, à titre de représailles pour la mise aux fers de prisonniers allemands, et qu'en accord avec l'OKW il ait réussi à obtenir de Hitler que cette mesure soit rapportée?

ACCUSÉ JODL. — C'est exact. Le ministre des Affaires étrangères du Reich et le ministère ont, à plusieurs reprises, fait des représentations auprès de Hitler pour faire rapporter définitivement cette mesure de mise aux fers des prisonniers canadiens. On peut supposer que c'est grâce à ces nombreuses demandes qui étaient soutenues également par l'OKW, qu'on a enfin rapporté cet ordre.

Dr HORN. — Au cours de l'audience de mardi après-midi, vous avez déjà traité la question des aviateurs terroristes et vous avez déclaré à ce sujet que par des enquêtes sur le traitement qu'on se proposait de leur réserver, vous vouliez empêcher qu'une décision rapide fût prise en ce qui les concernait. Or, le Ministère Public a présenté deux documents à ce sujet. Le premier rapporte une conversation qui aurait eu lieu entre Ribbentrop, Göring et Himmler, à Klessheim. L'autre a été rédigé par l'ambassadeur Ritter que j'ai déjà cité. J'aimerais savoir si vous connaissez l'attitude de Ribbentrop au sujet du traitement infligé aux aviateurs terroristes et, en particulier, j'aimerais savoir si Ribbentrop est intervenu en faveur d'un traitement de ces aviateurs conformément à la Convention de Genève, s'il n'a pas insisté pour qu'on ne se départît pas de la Convention de Genève, sauf nécessité militaire impérieuse.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Horn, ne pourriez-vous pas poser cette question sous une forme plus brève? Demandez-lui simplement: qu'en savez-vous?

Dr HORN. — Est-il exact que von Ribbentrop, dans la question des aviateurs terroristes, s'est opposé à ce qu'on s'écarte de la Convention de Genève, en conformité sur ce point avec la Wehrmacht et qu'il soit intervenu auprès de Hitler à ce sujet?

ACCUSÉ JODL. — Je puis dire qu'au cours des conversations que j'ai eues avec l'ambassadeur Ritter, j'ai appris que le ministre des Affaires étrangères était en faveur de mesures officielles, c'est-à-dire qu'il voulait une notification officielle du fait que nous prendrions des mesures contre certains actes terroristes que nous ne considérons plus comme faisant partie d'une conduite normale de la guerre. Telle était la conception primitive du ministère des Affaires étrangères. A ce moment-là, j'ai déclaré que le Führer ne voudrait certainement pas en entendre parler, compte tenu de ce

que l'on pouvait déduire de ses instructions verbales. Effectivement, la proposition que désirait faire le ministre des Affaires étrangères ne fut jamais présentée ; du moins, je ne l'ai jamais vue.

Dr HORN. — Savez-vous quelque chose au sujet de tentatives de négociations britanniques, émanant d'officiers britanniques, au nom du général Alexander, et soutenues par le Gouvernement britannique en 1943 ?

ACCUSÉ JODL. — Je sais fort bien qu'à cette époque, à Athènes, un Anglais — je crois que c'était un capitaine britannique — est entré en contact avec nous et que ce capitaine a indiqué qu'il venait du Quartier Général britannique de la région du sud-est de l'Europe. J'étais présent lorsque le ministre des Affaires étrangères du Reich a fait à ce sujet un rapport au Führer, suggérant d'essayer de voir si cela pouvait avoir un résultat quelconque. Cela a été fait après accord du Führer, mais c'est tout ce que j'ai entendu au sujet de cette affaire. Apparemment, cela n'a rien donné.

Dr HORN. — Êtes-vous au courant d'autres efforts de Ribbentrop en faveur de la Paix, en particulier après la campagne de Pologne, après Dunkerque, et en 1943 ?

ACCUSÉ JODL. — Je ne connaissais que les essais et tentatives ayant suivi la campagne de l'Ouest. A cette époque, le Führer parlait très ouvertement avec tout le monde. J'ai appris, tout comme le ministre des Affaires étrangères du Reich, que le Führer était d'accord pour conclure une paix avec l'Angleterre à tout moment, à condition qu'une partie de nos anciennes colonies nous soit restituée.

Dr HORN. — Est-il exact que l'accusé von Ribbentrop ait proposé à Hitler de permettre aux Juifs hongrois d'émigrer s'ils le désiraient ?

ACCUSÉ JODL. — Oui, je me souviens de cela. C'était au Berghof, peu de temps après l'occupation de la Hongrie par nos troupes, probablement en mai 1944, au début du mois de mai. Il y eut une conférence au cours de laquelle une décision devait être prise ; le Führer désirait entendre les différents avis sur la question de savoir s'il fallait dissoudre l'Armée hongroise ou s'il fallait la laisser subsister. A la fin de cette conférence à caractère purement militaire, le ministre des Affaires étrangères dit au Führer : « Ne pouvons-nous pas remettre tous les Juifs hongrois à un pays neutre quelconque en les envoyant par bateau ? » Le Führer répondit : « Mais comment vous imaginez-vous cela ? Comment croyez-vous que cela soit possible ? Personne ne les acceptera. D'ailleurs, ce n'est pas réalisable d'un point de vue technique ». C'est là le souvenir que j'ai gardé de cet entretien.

Dr HORN. — Vous avez parlé hier déjà de l'expulsion des Juifs danois, et vous avez dit que cette expulsion aurait eu lieu sur l'ordre de Himmler. Or, on a présenté ici une déclaration faite sous serment, d'un colonel Mildner, dans laquelle il déclare que cette expulsion aurait été faite sur ordre du ministre des Affaires étrangères du Reich. Cette affirmation est-elle exacte?

ACCUSÉ JODL. — Avant cet entretien entre Himmler et le Führer qui m'avait incité à envoyer un télétype au commandant militaire au Danemark, je n'avais jamais entendu parler d'un projet de déportation des Juifs du Danemark et je n'avais jamais entendu dire que le ministère des Affaires étrangères y prit une part quelconque.

Dr HORN. — Mais avez-vous jamais entendu parler de l'attitude de base de l'accusé von Ribbentrop à l'égard de la question juive?

ACCUSÉ JODL. — A l'exception de cette proposition concernant les Juifs hongrois, je n'ai aucun souvenir d'une conversation quelconque du ministre des Affaires étrangères à laquelle j'eusse été présent et où il eût été question des Juifs.

Dr HORN. — Je vous remercie. Je n'ai plus de questions à poser.

PROFESSEUR Dr KRAUS. — Vous ai-je bien compris, mon général lorsque vous avez dit hier qu'en 1935 on aurait décidé de mettre sur pied 36 divisions?

ACCUSÉ JODL. — C'est exact.

PROFESSEUR Dr KRAUS. — Ce qui m'intéresse, c'est de savoir combien il y avait de divisions sur pied le 1<sup>er</sup> avril 1938, et cette date m'intéresse tout particulièrement parce que, ce jour-là, s'arrêta l'aide financière accordée par la Reichsbank. Pouvez-vous m'indiquer également combien il y avait de divisions prêtes au 1<sup>er</sup> avril 1938? Combien étaient complètement équipées?

ACCUSÉ JODL. — Complètement équipées, c'est-à-dire tant en ce qui concerne les hommes que le matériel, je pense qu'à ce moment-là il y en avait environ 27 ou 28.

PROFESSEUR Dr KRAUS. — Pouvez-vous me dire, mon général, quelle était la composition des divisions?

ACCUSÉ JODL. — Je ne puis pas le dire avec certitude...

PROFESSEUR Dr KRAUS. — Approximativement?

ACCUSÉ JODL. — En tout cas, je sais encore ceci: à cette époque, il n'y avait qu'une seule division blindée, une division de cavalerie, une division de montagne: le reste, sans doute, était composé de divisions d'infanterie; les autres divisions blindées n'étaient pas encore équipées au point de vue matériel et elles n'existaient que comme formations de cadres.

PROFESSEUR Dr KRAUS. — Je voudrais encore savoir dans quelle mesure, depuis ce jour jusqu'en septembre 1939, date de la déclaration de guerre, s'est effectué le développement des effectifs de l'Armée, à partir de ces 27 divisions ?

ACCUSÉ JODL. — A partir de l'automne 1938, la situation s'est visiblement améliorée. Et cela, parce que l'industrie de l'armement travaillait déjà avec plus de rendement et qu'il y avait par conséquent plus de matériel pour l'équipement, et aussi parce qu'à partir de ce moment-là apparaissaient déjà des classes qui avaient reçu une formation complète. Nous étions donc en mesure, à l'automne 1938, de mettre sur pied environ 55 divisions y compris les divisions de réserve, même si leur équipement était pour partie très faible. Vers 1939, il y avait, comme je l'ai déjà dit — si mes souvenirs sont exacts — entre 73 et 75 divisions.

PROFESSEUR Dr KRAUS. — Donc, le nombre des divisions mises sur pied aurait augmenté à partir de mars ou avril 1938, c'est-à-dire après le départ du président Schacht de la Reichsbank, de 200 % alors qu'il avait fallu plus de trois ans pour former 27 divisions ?

ACCUSÉ JODL. — C'est exact, avec une réserve pourtant : c'est que ces 55 ou ces 75 divisions avaient encore de sensibles lacunes dans leur équipement, tout comme le petit nombre de divisions que j'ai citées pour le printemps de l'année 1938. Mais le fait que le réarmement, à partir de ce moment-là, se soit accéléré, s'explique par la nature des choses, comme je l'ai déclaré tout à l'heure.

PROFESSEUR Dr KRAUS. — Je vous remercie, je n'ai pas d'autres questions à poser.

Dr KAUFFMANN. — Monsieur le témoin, vous avez déclaré hier que le service de renseignements était mieux organisé du temps de Kaltenbrunner que précédemment. Je vous prie de me dire quelle était la fonction de Kaltenbrunner pendant que vous étiez à l'OKW.

ACCUSÉ JODL. — J'ai fait la connaissance de Kaltenbrunner...

LE PRÉSIDENT. — Attendez un instant. Docteur Kauffmann, vous lui avez posé une question assez générale. Nous connaissons très bien les fonctions occupées par Kaltenbrunner. Que lui demandez-vous exactement ?

Dr KAUFFMANN. — Monsieur le Président, Kaltenbrunner nous a simplement déclaré que son service de renseignements était relié au service de renseignements de l'Armée, et ceci d'une manière assez générale. Mais le témoin qui est à la barre en ce moment peut nous dire quelle était l'importance et surtout la portée et l'influence dans le domaine général de la politique que pouvait

avoir ce service de renseignements par rapport au reste du service de renseignements.

LE PRÉSIDENT. — Oui, mais je n'ai pas du tout compris la question ainsi. Vous ne lui avez pas parlé du service de renseignements; vous lui avez seulement posé une question générale sur les relations qu'il avait eues avec Kaltenbrunner pendant le temps où il avait travaillé à l'OKW. C'est une question beaucoup trop générale. La réponse prendrait environ une heure.

Dr KAUFFMANN. — Il est possible que ma question ne vous soit pas parvenue entièrement. Je me permettrai donc de préciser une fois de plus: monsieur le témoin, vous avez déclaré hier qu'à l'époque où Kaltenbrunner dirigeait le service de renseignements, on était mieux renseigné qu'avant, c'est-à-dire à l'époque où Canaris s'occupait du même service. Or, je vous demande maintenant quelle était la fonction de Kaltenbrunner au sein de ce service de renseignements.

LE PRÉSIDENT. — Quelle est la question particulière que vous désirez poser au témoin? Le Tribunal ne pense pas que vous deviez poser des questions générales de cette nature. S'il y a une question particulière sur laquelle vous désirez des éclaircissements, posez-la au témoin.

Dr KAUFFMANN. — Quelle était l'activité exercée par Kaltenbrunner au cours des rapports quotidiens sur la situation?

LE PRÉSIDENT. — Mais, Docteur Kauffmann, il est difficile d'imaginer une question plus générale que celle-ci: quelle fut son activité pendant toute une série d'années?

Dr KAUFFMANN. — Monsieur le Président, il s'agit de l'activité de Kaltenbrunner dans la discussion du rapport quotidien sur la situation militaire. Quelle était l'attitude de Kaltenbrunner: que disait-il, que faisait-il, faisait-il des rapports, en quoi consistaient ces rapports? A mon avis, cela constitue une question très concrète.

LE PRÉSIDENT. — Mais de quelle époque parlez-vous?

Dr KAUFFMANN. — Ma question porte sur toute la durée de son activité, depuis sa nomination en tant que chef du RSHA en 1943; uniquement sur cette période.

LE PRÉSIDENT. — Bien. Vous pouvez poser la question en vous référant à certaines conférences particulières. Pourquoi ne pas l'interroger sur certaines conférences en particulier, si vous les connaissez?

Dr KAUFFMANN. — C'est ce que j'avais l'intention de faire. Témoin, avez-vous compris de quoi il s'agit? Et, dans ce cas, je vous prie de me répondre.

ACCUSÉ JODL. — Pour autant que je me souviens, jusqu'au printemps de l'année 1945 — époque à laquelle le Quartier Général a été transféré définitivement à la Chancellerie du Reich à Berlin — Kaltenbrunner n'a pas assisté à la discussion du rapport sur la situation militaire. Je ne puis même pas me rappeler l'avoir vu à un rapport au Quartier Général.

Dr KAUFFMANN. — Excusez-moi, parlez-vous de 1944 ou de 1945 ?

ACCUSÉ JODL. — Je parle de 1945, du début de l'année 1945. Ce n'est qu'à partir de la fin janvier 1945 que j'ai souvent vu Kaltenbrunner à la Chancellerie du Reich. Avant cette époque, il était de temps à autre au Quartier Général du Führer et il s'entretenait avec moi au sujet surtout du transfert sous ses ordres du service de renseignements de Canaris. Il a discuté avec moi à ce sujet, mais il n'assistait pas au rapport chez le Führer.

Dr KAUFFMANN. — Faisait-il des rapports écrits sur la situation militaire ?

ACCUSÉ JODL. — Avant qu'il ne prît le service de Canaris — il est entré en fonctions le 1<sup>er</sup> mai 1944 — il m'adressait déjà de temps à autre de très bons rapports sur le Sud-Est européen. Ce sont ces rapports qui ont attiré d'abord mon attention sur l'expérience qu'il avait dans le domaine du service de renseignements. Après son entrée en fonctions au service de renseignements — après une certaine résistance de ma part au préalable, mais par la suite avec mon appui accordé à la suite d'une discussion au cours de laquelle j'avais eu l'impression que cet homme était au courant des questions dont il s'agissait — je recevais régulièrement les rapports de Kaltenbrunner, comme auparavant j'avais reçu ceux de Canaris. Il ne s'agissait pas simplement de rapports quotidiens de ses agents; il m'envoyait aussi de temps à autre un aperçu que je serai tenté d'appeler un aperçu politique, basé sur les informations qu'il recevait de ses divers agents.

Les rapports sur l'ensemble de la situation politique à l'étranger attiraient particulièrement mon attention parce qu'ils faisaient preuve d'une loyauté, d'une retenue et d'un sérieux sur la gravité de l'ensemble de notre situation militaire, contrairement à ce qui s'était manifesté dans les rapports de Canaris.

Dr KAUFFMANN. — Monsieur le témoin, vous nous avez dit hier qu'après la fin du rapport quotidien sur la situation militaire, Hitler s'entourait uniquement de ses hommes de confiance éprouvés et de ses conseillers du Parti. Je vous demande maintenant si Kaltenbrunner comptait parmi ce cercle très étroit.

ACCUSÉ JODL. — Je n'ai jamais vu Kaltenbrunner dans ce cercle privé du Führer, ni entendu dire qu'il en fit partie. Ce que j'ai vu n'était qu'une attitude purement officielle.

Dr KAUFFMANN. — Je n'ai plus d'autres questions à poser.

FLOTTENRICHTER OTTO KRANZBÜHLER (avocat de l'accusé Dönitz). — Mon général, on reproche au Grand-Amiral Dönitz d'avoir, au printemps 1945, exhorté la Marine à continuer la lutte. En tant que conseiller militaire responsable, avez-vous, à cette époque, poussé le Führer à capituler?

ACCUSÉ JODL. — Je ne lui ai pas conseillé à ce moment-là de capituler. C'était absolument exclu; aucun soldat ne pouvait le faire. D'ailleurs, cela n'aurait eu aucune valeur.

FLOTTENRICHTER KRANZBÜHLER. — Même pas après l'échec de l'offensive des Ardennes en février 1945?

ACCUSÉ JODL. — Pas même après l'échec de l'offensive des Ardennes, parce que le Führer comprenait parfaitement, tout comme nous, la situation militaire générale et même, très probablement, bien avant nous; par conséquent, il était absolument inutile de lui dire quoi que ce fût à ce sujet.

FLOTTENRICHTER KRANZBÜHLER. — Mais quelles étaient les raisons qui s'opposaient à cela?

ACCUSÉ JODL. — Pendant l'hiver de l'année 1945, quantité de raisons s'opposaient à cela en dehors du fait que la décision de capitulation ou de résistance ne peut être l'affaire que du Commandant en chef suprême. Mais ce qui s'y opposait surtout, c'était que nous ne pouvions garder aucun doute sur le fait qu'il s'agirait d'une capitulation sans conditions; l'étranger ne nous avait laissé aucun doute à ce sujet. S'il nous en restait un sur ce qui nous attendait, il était tout à fait éliminé par la capture d'un document, l'« Eclipse » anglaise, — ces messieurs de la Délégation anglaise seront au courant — qui comprenait des instructions détaillées sur ce qu'avaient à faire les Puissances d'occupation après la capitulation en Allemagne. Or, la capitulation sans conditions exigeait une fixation du front à l'endroit où l'on se battait et, en conséquence, la capture par l'adversaire en présence de qui on se trouvait. Il devait arriver ce qui était déjà arrivé pendant l'hiver 1941 près de Viasma: des millions de prisonniers devraient soudain, en hiver, cantonner en pleine campagne où la mort ferait une moisson énorme. Ces 3.500.000 soldats qui se trouvaient encore sur le front de l'Est seraient tombés entre les mains de notre adversaire de l'Est. Notre effort a consisté à sauver le plus grand nombre possible de gens en les envoyant vers la zone Ouest, et cela ne pouvait être réalisé qu'en rapprochant les deux fronts. Ce sont là les opinions purement militaires que nous avons eues dans la dernière phase de la guerre. A ce sujet, je crois que plus tard on pourra en dire davantage que je ne puis ou ne veux dire aujourd'hui.

Dr NELTE. — Mon général, depuis quand connaissez-vous le Feldmarschall Keitel?

ACCUSÉ JODL. — Je le connais depuis 1932, quand il est devenu chef de la division de l'organisation de l'Armée.

Dr NELTE. — Et depuis cette époque, — exception faite de la période où vous avez été à Vienne — vous avez toujours collaboré avec lui?

ACCUSÉ JODL. — Il fut un temps où le Feldmarschall Keitel n'était pas au ministère de la Guerre, mais en service actif; je crois que c'était en 1934-1935. Là aussi je l'ai perdu de vue. Autrement, nous avons toujours été ensemble.

Dr NELTE. — Est-ce que cette collaboration ne jouait que sur le plan du service ou bien aviez-vous des relations personnelles avec lui?

ACCUSÉ JODL. — Au cours des années, en raison des grandes souffrances communes que nous avons éprouvées, nos rapports sont devenus très étroits.

Dr NELTE. — Le Ministère Public a désigné le Feldmarschall Keitel comme l'un des officiers les plus puissants de la Wehrmacht. Il l'a accusé d'avoir, de par ses fonctions, exercé une influence sur Hitler. D'autres voix qui se sont fait entendre ont accusé Keitel d'avoir été trop mou et lui ont reproché de n'avoir pas réussi à percer, à s'imposer. Je ne veux pas faire allusion ici à des questions déjà posées, mais il a été donné, comme je viens de vous le dire, des réponses différentes et au sujet desquelles une réponse certaine ne peut être donnée que par un homme comme vous qui avez travaillé pendant des années avec le maréchal Keitel. Je vous prie, par conséquent, de me dire brièvement en phrases très courtes quelles ont été, sur le plan du service, les relations entre Keitel et Hitler.

ACCUSÉ JODL. — Les rapports sur le plan du service entre Keitel et Hitler étaient, bien que sur un plan un peu différent, à peu près les mêmes que ceux du Führer et de moi-même, c'est-à-dire uniquement professionnels. Dans les premiers temps surtout, ces rapports se caractérisaient — tout comme pour les autres officiers supérieurs — par des conflits constants entre un révolutionnaire et un officier prussien lié à toutes les traditions.

Dr NELTE. — Donc, heurts et conflits étaient à l'ordre du jour en raison de ces conceptions différentes?

ACCUSÉ JODL. — Oui, ces conflits étaient à l'ordre du jour et, pratiquement, ils conduisaient à des scènes extrêmement pénibles, des scènes telles qu'il était honteux, pour des officiers généraux, anciens en grade, d'entendre de telles choses en présence de jeunes



officiers. C'est ainsi, par exemple, que le 19 avril 1940 le Feldmarschall Keitel a jeté son dossier sur la table et a quitté la salle; c'est un fait.

Dr NELTE. — Puis-je vous demander dans quelles circonstances cela a eu lieu ?

LE PRÉSIDENT. — Non. Docteur Nelte, si vous voulez qu'il confirme les dépositions de l'accusé Keitel, pourquoi ne lui demandez-vous pas simplement de les confirmer ?

Dr NELTE. — Monsieur le Président, il s'agit de questions que je n'ai pas encore posées au Feldmarschall Keitel, et d'ailleurs ces questions sont devenues nécessaires parce que, depuis l'interrogatoire de l'accusé...

LE PRÉSIDENT. — Oui, mais la question que vous lui avez posée visait à connaître les relations de Keitel et du Führer. Je suis persuadé que l'accusé Keitel nous en a déjà suffisamment parlé.

Dr NELTE. — J'ai traité cette question avec Keitel.

LE PRÉSIDENT. — Vous lui avez alors posé des questions, et Keitel a répondu longuement.

Dr NELTE. — Monsieur le Président, après la déposition de Keitel, on a entendu ici un témoignage qui semble devoir battre en brèche le témoignage de l'accusé Keitel sur le point de savoir si ce qu'il affirme est vrai. Par conséquent, pour clarifier...

LE PRÉSIDENT. — C'est exactement la raison pour laquelle je vous ai demandé de poser au témoin la question : confirmez-vous les déclarations de Keitel ? Pourquoi ne lui avez-vous pas demandé s'il confirmait les déclarations de Keitel ?

Dr NELTE. — Mon général, vous avez entendu qu'il est possible de simplifier l'interrogatoire sur ce point. Je fais allusion à ce qu'a dit ici le témoin Gisevius sur le Feldmarschall Keitel. En substance, c'était en contradiction avec ce qu'avaient déclaré le Feldmarschall Keitel et les autres témoins interrogés sur Keitel. Je vous indique que Gisevius n'a pas fait des déclarations appuyées sur ses propres informations, mais sur ce que l'OKW lui avait dit. En tenant compte de cela, je vous prie maintenant de répondre à la question suivante : est-ce qu'à votre connaissance ce qu'a dit Keitel sous la foi du serment, et qui fut confirmé par les autres à l'exception de Gisevius, est exact ou bien est-ce que Gisevius a dit la vérité ?

ACCUSÉ JODL. — Seul est exact ce qu'a dit le Feldmarschall Keitel. J'ai vécu ces événements pendant des milliers de jours, et les déclarations du témoin Gisevius ne sont que façons de parler très générales. A côté de Hitler, il n'y avait aucun homme puissant ; il n'y a pas eu d'homme influent à côté de lui et il ne pouvait pas y en avoir.

Dr NELTE. — Or, le témoin Gisevius a donné un exemple pour établir que Keitel aurait soustrait un certain nombre de rapports ou qu'il aurait évité que ces rapports pussent parvenir à Hitler. Étant donné que vous avez joué un certain rôle dans l'élaboration du document qui a été présenté, j'aimerais vous soumettre ce document et vous prier de faire une déclaration à ce sujet. C'est le document PS-790. Ce n'est pas un procès-verbal mais une note pour dossier, comme vous le voyez. Il s'agit du Livre Blanc qui a été préparé au sujet des prétendues violations de la neutralité belge et hollandaise. A ce sujet, le témoin Gisevius a dit ce qui suit :

« Oui, je crois pouvoir vous en donner deux exemples qui me paraissent particulièrement significatifs. Premièrement, nous avons essayé par tous les moyens de décider Keitel à mettre Hitler en garde contre l'entrée de troupes en Hollande et en Belgique, c'est-à-dire de prévenir Hitler que les informations que lui avait données Keitel sur la neutralité de la Hollande et de la Belgique étaient fausses. Le contre-espionnage devait établir des rapports incriminant les Hollandais et les Belges. L'amiral Canaris se refusa alors à signer ces rapports. Je demande que ce point soit vérifié. Il déclara à plusieurs reprises à Keitel que ces prétendus rapports de l'OKW étaient faux. C'est là un exemple d'un cas où Keitel n'a pas transmis à Hitler un rapport qu'il aurait dû lui remettre... »

Mon général, je vous prie, maintenant que vous avez pris connaissance de ce document, de confirmer qu'il ressort de cette note qu'on attendait de vous et du Feldmarschall Keitel de couvrir de fausses informations, et qu'en raison du rapport de Canaris qui est contenu dans la partie A, l'OKW aurait refusé d'endosser ce Livre Blanc. Est-ce exact ?

*(Pas de réponse.)*

LE PRÉSIDENT. — Vous comprenez la question ? Eh bien, répondez !

ACCUSÉ JODL. — Je comprends la question. Je voudrais résumer très brièvement les faits tels qu'ils se sont présentés, si le dégoût ne m'étouffe pas : j'ai assisté à cet entretien au cours duquel Canaris est venu à la Chancellerie du Reich avec la note en question pour voir le Feldmarschall Keitel et lui présenter le projet du Livre Blanc du ministère des Affaires étrangères. Le Feldmarschall Keitel a examiné ce livre ; surtout, il a écouté les observations les plus importantes qu'avaient faites Canaris, sur la demande du ministère des Affaires étrangères, à savoir que ces informations peut-être nécessitaient encore quelques améliorations et qu'il devait confirmer qu'une action militaire contre la Belgique et la Hollande était absolument indispensable. Comme on peut le lire ici, il manquait encore une violation dernière et éclatante de la neutralité. Avant que Canaris eût dit un mot, le Feldmarschall Keitel jeta le

livre sur la table et dit: « Je vous en prie. Comment pouvez-vous vous attendre à ce que j'assume la responsabilité d'une décision politique; dans ce Livre Blanc figurent mot à mot les informations que vous-même, Canaris, m'avez apportées ». Là-dessus, Canaris répondit: « Je suis exactement du même avis. Pour moi, il est absolument superflu de faire signer ce document par la Wehrmacht et les informations que nous avons là sont, dans leur ensemble, absolument suffisantes pour justifier qu'il y ait violation de la neutralité en Belgique et en Hollande ». Et Canaris déconseilla lui-même à Keitel de signer ce texte. Voilà comment les choses se sont passées. Le Feldmarschall a ensuite pris le livre et je ne sais pas quelle a été la suite des événements. Mais il n'en persiste pas moins que l'information fantaisiste de ce monsieur Gisevius met tout sens dessus-dessous. Toutes ces informations sur les violations de neutralité provenaient de ces mêmes gens qui prétendent maintenant que nous aurions signé des falsifications. C'est là une des plus grandes infamies de l'histoire du monde.

Dr NELTE. — Mon général, l'amiral Canaris jouait un rôle en l'occurrence. Gisevius a dit: « Il n'est pas possible que l'amiral Canaris ait pu présenter, comme venant de lui-même, un rapport important à Hitler »; il affirme que Canaris a donné ces rapports au maréchal Keitel qui ne les a pas présentés. Je vous demande si cela est vrai.

ACCUSÉ JODL. — Il est vrai que je n'ai pas pu suivre chaque pièce qui était présentée au Feldmarschall Keitel, mais celui-ci a présenté tout ce dont on pouvait dire que le Führer devait le savoir. J'ai déjà dit que si Canaris n'avait pas été satisfait sous ce rapport, il aurait pu aller directement au Führer. Il n'avait qu'à aller dans le local voisin et remettre ses pièces à l'aide de camp en chef ou à me les donner directement.

LE PRÉSIDENT. — Si vous ne le savez pas, pourquoi ne pas le dire? Si vous ne savez pas s'il les a données au Führer ou non, eh bien, dites-le.

Dr NELTE. — J'avais simplement demandé s'il était vrai que l'amiral Canaris ne pouvait pas arriver jusqu'à Hitler et je voudrais que vous répondiez à cette question.

ACCUSÉ JODL. — En fait, il est allé des douzaines de fois chez le Führer.

Dr NELTE. — Il avait donc, s'il le voulait, accès à tout moment?

ACCUSÉ JODL. — Absolument à tout moment.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous me dire maintenant quelle page du procès-verbal contient cette déclaration du témoin Gisevius?

Dr NELTE. — Dans la mesure où elle concerne Keitel, cette déclaration de Gisevius a été faite à l'audience du matin du 26 avril.

LE PRÉSIDENT. — Très bien.

Dr NELTE. — Je veux maintenant vous remettre deux déclarations sous serment que vous avez signées en même temps que le Feldmarschall Keitel et qui ont été présentées au Tribunal. Il s'agit, Monsieur le Président, de l'affidavit 9 de Keitel, intitulé: «OKW-État-Major Général», et de l'affidavit 13 de Keitel, intitulé: «Développement de la situation en France, 1940-1945 et compétence militaire». Vous vous rappelez avoir signé ces déclarations?

ACCUSÉ JODL. — Oui, je le sais.

Dr NELTE. — Vous en connaissez le contenu?

ACCUSÉ JODL. — Oui.

Dr NELTE. — Et vous confirmez ici l'exactitude de votre déclaration faite sous la foi du serment?

ACCUSÉ JODL. — Je confirme ces déclarations.

Dr NELTE. — Je renonce par conséquent à la lecture de ces déclarations. Je passe maintenant à la question du réarmement et je citerai également le témoignage du général Thomas, qui a été produit ici comme source d'information. Je voudrais, à ce sujet, vous poser encore quelques questions.

Vous savez que le Ministère Public a présenté ici un document très volumineux, le PS-2353, qui traite du réarmement, de la plume même du général Thomas. Étant donné que le général Thomas a été cité également ici par Gisevius comme source d'informations, je dois vous poser une question qui le concerne car, dans sa déclaration sous serment, annexée en tête du document PS-2353, il prétend qu'il aurait été renvoyé de l'OKW le 1<sup>er</sup> février 1943. Savez-vous si c'est exact ou non?

ACCUSÉ JODL. — Autant que je me souviens, il a été mis à la disposition des officiers affectés à l'OKW à des missions spéciales. Il était donc à la disposition de son chef, le Feldmarschall Keitel.

Dr NELTE. — Mais n'avait-il pas une tâche précise, en cette qualité?

ACCUSÉ JODL. — Non, je crois qu'il a, par la suite, rempli plusieurs missions.

Dr NELTE. — Je voulais, par cette question, constater simplement que le général Thomas était encore, après le 1<sup>er</sup> février 1943, chargé de fonctions dépendant de l'OKW et, en particulier, de la rédaction de cette œuvre qui a été présentée ici. Est-ce exact?

5 juin 46

ACCUSÉ JODL. — Il est exact qu'il a été chargé de ce que l'on pourrait appeler : l'histoire du réarmement.

Dr NELTE. — Quels étaient ses rapports avec le Feldmarschall Keitel ?

ACCUSÉ JODL. — Je connais les rapports qu'ils entretenaient du temps où je les voyais tous les deux. C'était avant la guerre ou tout au début de la guerre, et ces relations étaient bonnes.

Dr NELTE. — Connaissez-vous les rapports du général Thomas sur le réarmement ?

ACCUSÉ JODL. — Je ne puis pas me rappeler avec certitude les rapports sur notre propre réarmement. Je me souviens seulement des déclarations sur le potentiel de guerre de nos adversaires.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Nelte, pensez-vous poursuivre encore pendant longtemps ? Il est déjà 5 h. 10. Si vous ne comptez pas en terminer ce soir, nous lèverons l'audience.

Dr NELTE. — Il me faut encore un quart d'heure.

LE PRÉSIDENT. — L'audience est levée.

*(L'audience sera reprise le 6 juin 1946, à 10 heures.)*